

CHAMBRES d'AGRICULTURE

MARS 2015

n° 1041

Prix : 13 euros

LE BOIS, ENJEUX POUR LES FORESTIERS ET LES AGRICULTEURS

LES CHIFFRES, LES CARTES ET LES
GRAPHIQUES POUR TOUT SAVOIR SUR :

- > la mobilisation du bois en France
- > les groupements de forestiers
- > les aides ...

© Ducasse B CA 64

INOSYS
DES RÉPONSES
À LA FOIRE
AUX QUESTIONS
P.02

LOI D'AVENIR
ZOOM SUR
LE VOLET
PHYTOSANITAIRE
P.05

NOS RÉGIONS
ONT DE L'AVENIR
LE PROJET RÉGIONAL
FRANCHE-COMTÉ
Pages centrales



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

EXPERTISE ÉCONOMIE
ANALYSE DÉCRYPTAGE
PERSPECTIVES AGRICOLES
INNOVATION AGRONOMIE
RÉGLEMENTATION **RECHERCHE**
RÉGIONS



Pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels de l'agriculture et du développement des territoires :

Abonnez vous à la revue Chambres d'agriculture

OFFRE D'ABONNEMENT 2015 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015)

Raison sociale :

Destinataire :

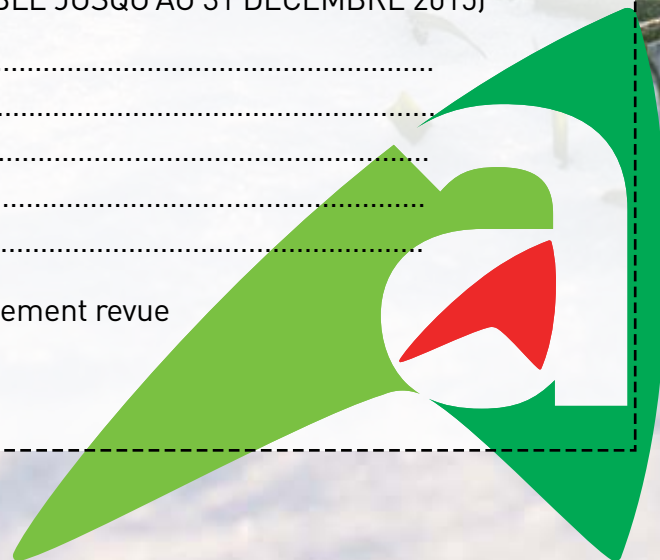
Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



REPÈRES

Inosys > Des réponses à la foire aux questions	02
Le travail > Quels enjeux pour les exploitations agricoles et les Chambres d'agriculture ?	03
Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et le forêt Zoom sur le volet phytosanitaire	05

EUROPE

Tout savoir sur l'Europe > Fiche 5 > La Cour de justice de l'Union européenne	07
Tout savoir sur l'Europe > Fiche 6 > La Cour des comptes européenne	08

ÉCONOMIE AGRICOLE

Matières premières agricoles > Fin ou pause dans le cycle haussier ?	09
--	----

REPÈRES

Ecophyto > Orientations pour la version 2	13
---	----

DOSSIER



Le bois, enjeux pour les forestiers et les agriculteurs

15

Éditorial : Agriculteurs et forestiers travailler plus ensemble !
Par Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture du jura,
Elu référent forêt, Chambres d'agriculture France

16

La forêt en France et dans le monde, se remettre les idées en place

17

La filière bois en France

19

Les groupements de développement forestier en France

20

Le conseil de l'arbre une diversité de métiers et de compétences

21

L'Europe investit en forêt : les sept mesures de soutien pour les forestiers

22

Pression sur le bois forestier : de l'urgence de la gestion de la haie

24

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

Le projet régional Franche-Comté

Pages centrales

CONJONCTURE

Année 2015 > Accumulations d'incertitudes pour les agriculteurs

27

JURIDIQUE

Loi de financement de la sécurité sociale et loi de finances > Les mesures sociales intéressantes les entreprises agricoles

30

EUROPE

Agriculture et UE > L'Europe politique s'est déplacée au SIA 2015 !

32

REPÈRES

Journée nationale des Chambres d'agriculture > Quelles perspectives de développement de l'agriculture biologique ?

34

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Champagne Ardenne > Autonomie azotée en terre de craie

36

RESOLIA

Professionaliser la mission de conseiller d'entreprise

38

AGENDA

40

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France

Joséphine GUILLERMET, Chargée d'études, Suivi et animation du projet INOSYS / Service "Études et Références" / David PEREIRA, Chargé de mission Bâtiments et travail / Jérémy DREYFUS, Service politique et actions agri-environnementales / Justin LALLOUET, Sylvain LHERMITTE, Service Europe et action internationale / Viviane PONS-THÉVENOT, Thierry POUCH, Direction économie des agricultures et des territoires / Blandine SAÛET, Service entreprises et installation / Nicolas DASPRES, Service agriculture biologique / Philippe TELLIER, Consultant formation Resolia

Nos Régions ont de l'avenir

coordonné par Delphine FOUCHARD, Chambre régionale d'agriculture Franche-Comté / Maïlis de MAREUIL, Service Communication / Chantal ROVELLI, Graphiques

COORDINATION DU DOSSIER

voir page 15

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mét : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF Aurélie CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €

Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €

Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0415B 07221

ISSN 0396-7883

Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE Agence Linéal, 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION Imprimerie DECOMBAT, 3 rue Gambetta, 63360 GERZAT





DES RÉPONSES À LA FOIRE AUX QUESTIONS

À QUOI SERT INOSYS ?

Il s'agit d'un dispositif d'élaboration de références technico-économiques axées sur le fonctionnement des systèmes d'exploitation agricole pour toutes les filières. Pour l'instant, seules les références systèmes en Elevage herbivore (en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Institut de l'élevage), Viticulture et Grandes Cultures sont développées. Des références ateliers existent également dans certaines régions en volaille, maraîchage... La finalité d'INOSYS est de produire, valoriser et diffuser des références sur les systèmes les plus représentés mais également sur les systèmes développant des pratiques innovantes. Ce dispositif assure un accompagnement et un encadrement méthodologique national.

QUELLE EST L'UTILITÉ DE LA TYPOLOGIE INOSYS ET QUEL LIEN AVEC LES FERMES DE RÉFÉRENCE ?

Une typologie nationale a été réalisée sur la base du recensement agricole en tenant compte du fonctionnement des systèmes d'exploitation. Chaque Région a ensuite décliné la typologie en fonction des spécificités régionales. La typologie permet de classer et regrouper les exploitations dont les caractéristiques et le fonctionnement sont proches. Ces exploitations peuvent ainsi comparer leurs performances technico-économiques entre elles, mais peuvent également comparer leurs résultats à un groupe de fermes sélectionnées et suivies par des conseillers au sein d'un réseau de ferme de références. La typologie a permis de mettre en évidence la diversité des systèmes existants et leur importance régionale. La typologie est également utilisée pour réaliser des études et repères technico-économiques mobilisant diverses bases de données.

QU'EST-CE-QU'UN CAS TYPE ET COMMENT EST-IL CONSTRUIT ?

5-6 exploitations de référence sont nécessaires pour établir un cas-type. Représentatives du système, elles font l'objet d'un suivi régulier et spécifique dans le cadre de visites ou d'enquêtes pluriannuelles. Ce travail approfondi des conseillers, ré-

lisé sur les aspects techniques, sociaux, économiques, environnementaux, assure une compréhension détaillée du fonctionnement du système d'exploitation dans son contexte. Cette analyse permet de construire, à dire d'experts, une exploitation type modélisée, appelée cas-type, représentative du système de production identifié dans la typologie. Au delà de l'aspect technico-économique, cette « ferme type » peut servir de support pour des travaux nécessitant une approche de l'exploitation dans sa globalité : simulation et impacts des politiques publiques, installation/transmission, évaluation des changements de pratiques... En plus des cas-types, qui sont la vitrine d'INOSYS, les réseaux disposent, au travers des suivis d'exploitation et de l'analyse des bases de données, d'un référentiel régional par production suivie mobilisable au besoin pour la création

d'outils, des formations, des projets d'agriculteurs...

QUI PEUT INTÉGRER LE DISPOSITIF ET SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Tous les départements et toutes les régions peuvent rejoindre le dispositif INOSYS. Une représentativité nationale plus large serait une force supplémentaire au dispositif. Le déploiement d'INOSYS implique de suivre un minimum de fermes pour produire plusieurs cas-types qui représenteront la diversité des systèmes dans une production que l'on retrouve localement. Des réseaux thématiques répondant à des enjeux locaux ou nationaux (autonomie fourragère, systèmes en agriculture biologique...) peuvent être mis en place. Le déploiement de nouvelles filières est également possible. Pour preuve, la mise en place d'un INOSYS Maraîchage est en cours pour l'année 2015. ●

Josephine Guillermet

Chambres d'agriculture France

Chargée d'études, Suivi et animation du projet INOSYS

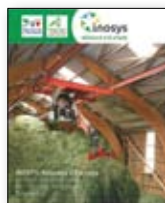
Remerciements aux membres d'INOSYS pour leur collaboration et plus particulièrement à Nelly Dubosc (CRA Midi-Pyrénées), Gwenaëlle Gain (CRA Normandie), Myriam Gaspard (CRA Languedoc-Roussillon), Laëtitia Sequinot (CRA Aquitaine), Alexandre Dumontier (CRA Centre), Guillaume Heyman (CRA Champagne-Ardenne), Olivier Pagnot (CRA Poitou-Charentes) et Michel Weber (CRA Midi-Pyrénées).

INOSYS RÉSEAUX D'ÉLEVAGE - DEUX DOCUMENTS PHARES À VOTRE DISPOSITION

Dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, deux documents phares ont été réalisés :

Le premier document présente la description du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage pour la période 2014-2020. Vous y retrouverez :

- les détails de la gouvernance partagée,
- les axes clés du dispositif : le suivi des exploitations ; la base de donnée Diapason ; la production de référentiel et de cas-types,
- les dimensions étudiées : la description de l'observatoire ; la mise en réseau d'une communauté d'expert ; le repérage et la capitalisation de l'innovation et le développement de réseaux thématiques tels que l'autonomie alimentaire, les élevages en système biologique, les questions de transmission / installation...
- la valorisation des références produites au travers d'études, expertises, méthodes et outils pour le conseil et la formation.



Le deuxième document reprend les évolutions et enjeux des élevages herbivores français sous la forme de dossiers thématiques portant sur :

- La dimension des ateliers,
- Les performances techniques,
- L'autonomie alimentaire et protéique,
- Le prix des produits,
- L'efficacité économique des systèmes,
- Les soutiens à l'élevage.

Pour vous procurer ce document n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : josephine.guillermet@apca.chambagri.fr

LE TRAVAIL : QUELS ENJEUX POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ?

La prise en compte de l'organisation du travail, de sa pénibilité et des ressources humaines est devenue essentielle dans les exploitations agricoles et plus particulièrement en élevage.

Selon le sociologue Roger Le Guen (ESA d'Angers), le questionnement actuel sur le travail est notamment lié à la baisse de la main d'œuvre familiale compensée par le salariat permanent, occasionnel ou la délégation (CUMA, remplacement, etc.), à des modifications profondes dans le type de travail mis en œuvre (automatisation, tâches administratives, importance du pilotage de l'exploitation, etc), au changement de regard sur les tâches pénibles et à la recherche, en constante augmentation, d'efficacité économique à court terme.

Pour les secteurs d'élevage, cette question est particulièrement importante considérant la faible attractivité des productions animales par rapport aux productions végétales tant du point de vue de la rentabilité économique que du temps personnel à y consacrer.

LE TRAVAIL, UNE QUESTION CENTRALE POUR LES ÉLEVAGES, LES TERRITOIRES ET LES FILIÈRES

Au quotidien, dans les exploitations agricoles ce sujet est largement sous-estimé voir tabou malgré de vraies difficultés, qu'il s'agisse de charge de travail et des risques psycho-sociaux qui y sont associés (voir encadré) ou des questions relationnelles tant personnelles que professionnelles. Au delà des difficultés et des drames que cela peut occasionner sur les exploitations



prises isolément, cette question du travail est également centrale pour les territoires et les filières d'élevage.

En effet, comme l'a rappelé lors de la journée du 15 Janvier 2015, Jean Marie Delage Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne et référent Travail à l'APCA, les exploitations d'élevage, présentes sur tout le territoire, sont pour certains territoires ruraux l'une des rares activités économiques pérennes. D'autre part, elles constituent le premier maillon indispensable du maintien d'autres acteurs économiques de la transformation et la distribution sans lesquels la filière dans son ensemble perd en valeur ajoutée et en emplois. Or, le travail a un fort impact

Des risques psycho-sociaux bien réels en agriculture et en élevage

Une étude en cours, du cabinet Technologia, met en évidence que les agriculteurs sont la catégorie socioprofessionnelle la plus exposée au « burn out* ». Ainsi près d'1/4 des chefs d'exploitations disent travailler trop et ne peuvent pas diminuer cette charge de travail.

*Epuisement professionnel

sur l'attractivité pour les jeunes de l'installation en élevage et donc demain sur la poursuite de ces activités.

UN SUJET COMPLEXE ET SENSIBLE POUR LE CONSEIL

Du fait de la forte proximité entre l'exploitation agricole et l'organisation familiale, nombre d'acteurs font le constat que le conseil portant sur le Travail et notamment en élevage est :

- > Une question sensible pour les agriculteurs car il touche à l'intime des choix personnels et professionnels. En effet, dans l'entreprise agricole nombre d'éléments (hérités) sont organisés en fonction de l'historique de l'exploitation et des choix familiaux.
- > Complexe (voir schéma) car il concerne à la fois les domaines techniques (quelle organisation de l'élevage, quels temps de travail, etc), juridiques (quels statuts, quel type d'entreprise...) et humains (quels choix personnels, quelles relations avec la famille, les associés, les voisins, etc).



> Difficile à organiser car il nécessite des compétences importantes et coûteuses, un temps d'intervention long et une approche croisée entre acteurs du conseil.

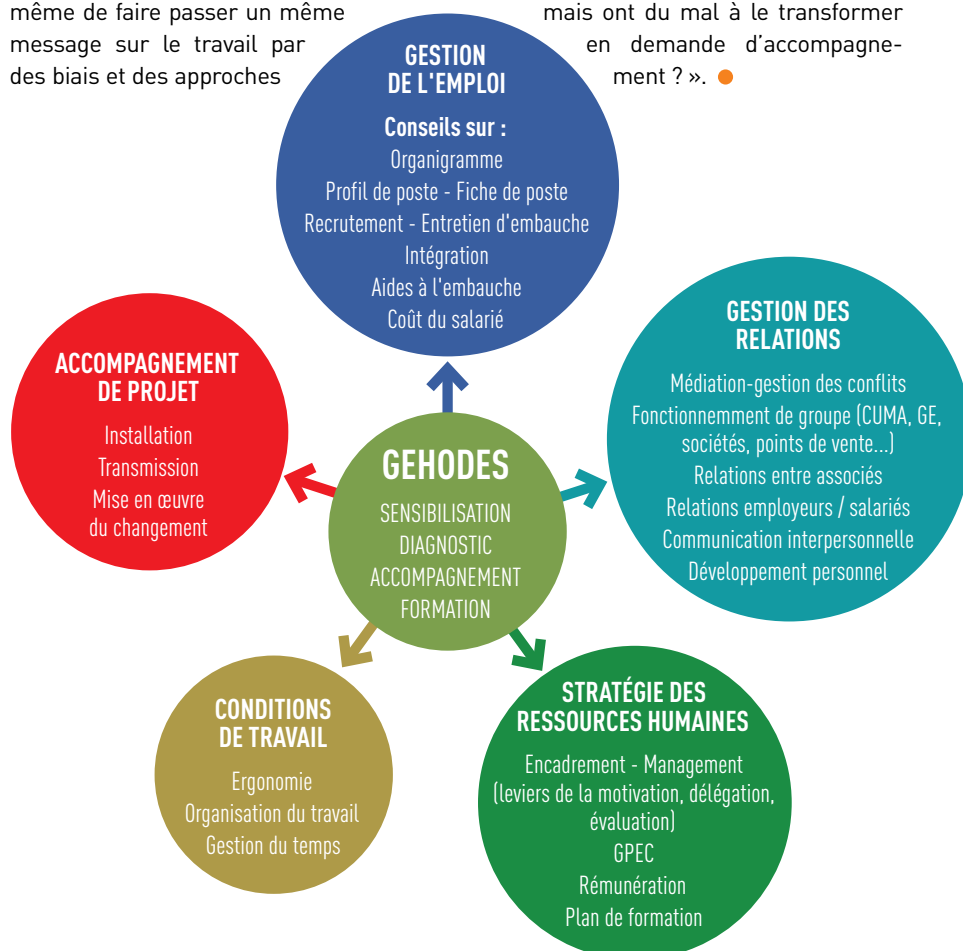
Les Chambres d'agriculture disposent de vrais atouts pour accompagner les agriculteurs sur ce thème et notamment la force de leur réseau et de leur implantation territoriale en capacité de les sensibiliser et de les accompagner au plus près.

4

D'autre part, les Chambres disposent en leur sein d'équipes pluri-disciplinaires à même de faire passer un même message sur le travail par des biais et des approches

différents, par exemple, à l'occasion d'un conseil technique sur la traite ou l'alimentation, lors d'un projet bâtiment ou d'une réunion de groupe.

Enfin, les Chambres d'agriculture participent fortement aux actions de transmission de l'exploitation et d'installation des jeunes. Or, de l'avis de tous, c'est bien en sensibilisant les agriculteurs et futurs agriculteurs, le plus tôt possible, que l'on peut avancer sur le sujet et répondre à la difficile question : « Comment toucher les agriculteurs qui ont un réel besoin mais ont du mal à le transformer en demande d'accompagnement ? ». ●



Conseil Travail : l'exemple de la région Centre

Afin de sensibiliser et d'encourager les dynamiques départementales et régionales sur ce thème les Chambres d'agriculture ont réalisé une journée technique nationale le 15 Janvier 2015. Cette journée a permis d'aborder :

- les raisons des évolutions récentes en matière de travail et les enjeux à venir avec l'intervention d'un sociologue, Roger Le Guen,
- des témoignages d'agriculteurs qui ont précisé quelques aspects de leurs problématiques travail et la plus value d'un conseil dans ce domaine.
- une table ronde associant financeur, conseillers, élus et clients agriculteurs pour comprendre comment l'action GEHODES sur les ressources humaines s'est mise en place en région Centre, quels en sont les atouts, enseignements et limites.
- la feuille de route que les chambres d'agriculture se donnent collectivement pour avancer sur le thème du Travail.

L'ensemble de ces interventions a fait l'objet de synthèses vidéos accessibles sur le site des Chambres : www.chambres-agriculture.fr

Bibliographie

D'autres articles de la revue complètent celui-ci et notamment :
n° 1035 : sur le conseil Travail
n° 1039 (p. 40 et 41) : sur l'accompagnement humain

David PEREIRA
Chambres d'agriculture Chargé de mission
Bâtiments et Travail

LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

ZOOM SUR LE VOLET PHYTOSANITAIRE

Au sein de la loi d'avenir agricole, les dispositions relatives à « la maîtrise des produits phytopharmaceutiques » s'inscrivent en cohérence avec le projet agro-écologique pour la France et la révision du plan Ecophyto qui fait suite au rapport du député Dominique Potier (voir page 13).

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les dispositions de la loi d'avenir seront traduites en 2015 par décrets, décrets en conseil d'Etat ou ordonnances. Pour les principaux articles relatifs à la maîtrise des produits phytopharmaceutiques, le calendrier indicatif du Ministère de l'Agriculture est le suivant :

juin : transfert des Autorisations de mise sur le marché (AMM) à l'ANSES¹,

juin : réduire les délais d'AMM des produits de biocontrôle,

octobre : certificats d'économie de produits phytosanitaires, (ordonnance),

octobre : mesures liées à la protection des lieux accueillant un public sensible ;

décembre : mise en place de la phytopharmacovigilance.

Retrouvez le texte de loi sur :



¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

La loi d'avenir agricole (LAAF) a été publiée au Journal Officiel le 14 octobre 2014 (Loi n°2014-1170). Trois objectifs ont guidé son écriture : la triple performance économique, environnementale et sociale, la facilitation des jeunes à l'installation, la prise en compte des attentes de la société.

CONSEIL OBLIGATOIRE, EN LIEN AVEC LA LUTTE INTÉGRÉE

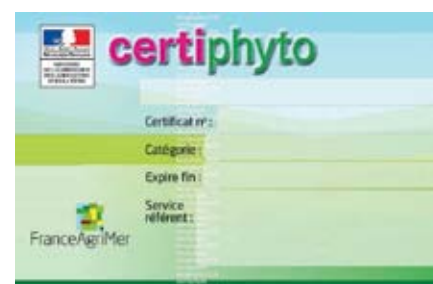
L'article 53 précise les obligations relatives à la lutte intégrée et à la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Les entreprises agréées (distribution, application, conseil), les fabricants et les utilisateurs doivent concourir, dans le cadre de leurs activités, à la réalisation des objectifs du plan Ecophyto, en particulier en mettant en œuvre les principes de la lutte intégrée, définis



© photoagricole.net, Jean-Charles Guéner

par le règlement 1107/299 et la directive 2009/128. Les distributeurs ont ainsi l'obligation de formuler, à l'attention de leurs clients utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires, au moins une fois par an, un conseil individualisé, conforme aux conditions prévues pour la certification. Toutefois, les distributeurs n'y sont pas tenus si les clients peuvent justifier de la délivrance d'un tel conseil par une autre personne agréée pour la distribution ou le conseil, comme les Chambres d'agriculture.

CERTIPHYTO, RECUL DE LA DATE BUTOIR



Le certificat individuel, dit Certiphyto, devait être obtenu au plus tard le 1^{er} octobre 2014 et présenté pour un achat de produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2015. Ces deux dates ont été repoussées au 26 novembre 2015, date limite imposée par la directive européenne.

FAVORISER LE BIOCONTRÔLE (ARTICLE 50)

La LAAF prévoit d'accélérer la mise sur le marché des produits de biocontrôle. Les délais d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché (AMM) seront fixés par décret. Elle fait également du développement du biocontrôle un objectif du plan Ecophyto et définit le biocontrôle : utilisation de macro-organismes, micro-organismes, médiateurs chimiques, produits à base de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

PHYTOPHARMACO-VIGILANCE (ARTICLE 50)

Un dispositif de surveillance des effets indésirables des produits phytosanitaires est mis en place en complément du système actuel de surveillance biologique du territoire. Ce dispositif, nommé phytopharmacovigilance, s'appuie :

- > d'une part sur les dispositifs de surveillance existants (santé, environnement),
- > d'autre part sur l'obligation faite aux détenteurs de l'AMM d'un produit, fabricants, importateurs, distributeurs, conseillers, formateurs et utilisateurs, de faire remonter les informations dont ils disposent sur les effets indésirables des produits phytosanitaires sur l'homme, les végétaux, l'environnement, la sécurité sanitaire des denrées ou des aliments pour animaux issus des végétaux traités, ainsi que sur la baisse d'efficacité du produit.

6

EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF DES CEPP

L'article 55 prévoit une expérimentation de Certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP). Pour obtenir des CEPP, les distributeurs (obligés) accompagneront la mise en œuvre d'actions visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires et pour-

raient également acquérir des certificats obtenus par des éligibles. Les éligibles pourraient être des organismes de conseil aux agriculteurs tels que les Chambres d'agriculture. L'ordonnance en cours de rédaction s'appuiera sur une mission conjointe CGAAER, CGEDD et IGF² conduite au 1^{er} semestre 2014. Les fiches actions permettant d'obtenir des certificats restent à finaliser. Elles porteront sur les OAD³, l'investissement matériel, le changement de pratiques, le changement de système.

TRANSFERT DES AMM À L'ANSES

Actuellement l'ANSES évalue les produits phytosanitaires afin de guider le Ministère de l'agriculture dans sa décision de délivrance, modification et retrait des autorisations de mises sur le marché des produits phytosanitaires. L'article 51 prévoit le transfert de la partie "autorisation de mise sur le marché détenue actuellement par le Ministère en charge de l'agriculture à l'ANSES.

MESURES À PROXIMITÉ DES LIEUX ACCUEILLANT UN PUBLIC SENSIBLE

L'article 53 encadre le recours aux produits phytosanitaires, à l'exclusion des produits à faible risque, dans certains lieux et à proximité des lieux accueillant un public sensible. Ainsi, les produits

phytosanitaires seront interdits dans les lieux accueillant des enfants (écoles, crèches, centre de loisirs...) et les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public. A proximité de ces lieux et des lieux accueillant un public sensible (hôpitaux, établissements de santé, centre de réadaptation, établissement pour personnes handicapées ou âgées), les traitements sont subordonnés à la mise en place de mesures de protection adaptées (ex : haies), d'utilisation d'équipements spécifiques ou de respect de dates ou d'horaires spécifiques. Si ces mesures, à préciser par décret, ne peuvent être mises en place, l'administration imposera une distance minimale à respecter. ●

Jérémy DREYFUS

Chambres d'agriculture France
Service Politique et actions
agri-environnementales

Et aussi...

Contrefaçon et importation illégale

L'article 53 prévoit le renforcement des sanctions à l'encontre des fabricants, distributeurs, vendeurs, importateurs ou exportateurs de produits phytosanitaires falsifiés

Limitation de la publicité

L'article 50 limite la publicité pour les produits phytosanitaires. Seule reste autorisée la publicité à destination des utilisateurs professionnels, sur les points de distribution ou dans les publications qui leurs sont destinées, à condition que celle-ci mette en avant les principes de la lutte intégrée, les bonnes pratiques d'usage et d'application et les dangers potentiels pour la santé et l'environnement.

Faciliter l'application en prestation de services

L'article 53 permet à un exploitant titulaire du Certiphyto de réaliser des traitements en prestation de service, sans nécessité d'obtenir l'agrément spécifique, si ce traitement concerne une surface agricole inférieure ou égale à la surface de subsistance ou si l'application concerne des produits de biocontrôle.

© Paulmz fotolia.com

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE POURRAIENT ÊTRE ÉLIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTO-SANITAIRES EN ACCOMPAGNANT LES AGRICULTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES SPÉCIFIQUES

² Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Inspection Générale des Finances
³ Outils d'Aide à la Décision

Tout savoir sur l'Europe

Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

FICHE N° 5

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE, INSTITUTION JURIDICTIONNELLE DE L'UE

L'institution dans les traités

Article 19 du Traité sur l'Union européenne : « La Cour de justice de l'Union européenne comprend la Cour de justice, le Tribunal et des tribunaux spécialisés. Elle assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités ». Elle « statue conformément aux traités sur les recours formés par un État membre, une institution ou des personnes physiques ou morales »

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) est garante de la légalité des actes des institutions européennes et du respect des traités par les États membres. L'Union européenne est un espace de droit, ayant accepté la supériorité du droit européen sur les droits nationaux. Cette primauté du droit communautaire n'est pas inscrite dans les traités mais a été consacrée par la Cour de justice de l'Union européenne.

Elle contrôle donc l'application du droit et des traités de l'Union européenne.

De par ses jugements, elle est aussi à l'origine de la création de droit dit subsidiaire, la jurisprudence communautaire. Certains de ses arrêts sont devenus célèbres, comme celui sur le « cassis de Dijon », qui fait prévaloir la libre circulation des marchandises au sein de l'Union à une législation nationale. Ceci a permis à la Cour de combler les défaillances du droit primaire et de mettre en place des règles dans différents domaines vis-à-vis desquels les traités demeurent silencieux.

RÔLE ET MISSIONS

Créée en 1951 et instituée en 1952 par la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Cour de justice de l'Union européenne a pour principale mission de faire respecter le droit de l'UE et son application uniforme dans tous les pays de l'Union européenne. Sa saisine est ouverte aux États membres, aux institutions européennes mais également aux citoyens européens ayant subi un dommage du fait de la mauvaise application du droit de l'UE.

Les recours peuvent porter sur tous les sujets de compétence européenne. Ceux qui concernent le plus directement le secteur agricole sont souvent des recours sur la mise en œuvre de directives européennes par les États membres, comme les condamnations successives de la France sur la directive Nitrate (qui ne sont pas encore au stade final). Au bout de pro-



Institution :
Cour de justice de l'Union européenne
Date de création : 1951
Localisation :
Luxembourg
Président :
Vassilios Skouris
de la Fonction publique

cédures contradictoires longues, la Cour a la possibilité de se prononcer sur des amendes, qui peuvent être des montants importants et qui viennent en ressources propres de l'Union européenne

Dans l'application du droit communautaire, il est souvent question d'astreintes lorsqu'un État membre continue à violer la réglementation communautaire malgré une condamnation en justice. Chaque jour de retard dans la mise aux normes conduisant à une amende pour l'État membre. Succession de deux procédures, cette situation est encore rare, toutes les parties visant à résoudre le différend avant ce stade.

Dans les affaires de droit de la concurrence, les entreprises peuvent être condamnées pour leurs infractions, ainsi Intel a vu une amende record de 1,06 milliard d'euros confirmée en 2014.

En 2014, 3 376 affaires ont été traitées (clôturées ou non) par les juridictions qui composent la CJUE.

FONCTIONNEMENT

La Cour de justice de l'Union européenne se compose d'un juge par État membre (28), les-

quels sont assistés par 9 avocats généraux chargés de présenter des avis préparatoires aux décisions des juges. Tous sont nommés par les États membres pour une durée de 6 ans renouvelables.

Depuis 1989, la CJUE est épaulée par un Tribunal (première instance), qui statue sur les recours introduits par des personnes autres que les institutions européennes et les États membres, à savoir des personnes physiques, des entreprises et certaines organisations, ainsi que dans les affaires de concurrence. Son Président est Monsieur Marc Jaeger.

Site web : <http://curia.europa.eu/>



Tout savoir sur l'Europe

FICHE N° 6

LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE, INSTITUTION DE CONTRÔLE FINANCIER DE L'UE

L'institution dans les traités

Articles 285 à 287 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne : la Cour des comptes de l'UE
 « assure le contrôle des comptes de l'Union. La Cour des comptes examine la légalité et la régularité des recettes et dépenses et s'assure de la bonne gestion financière. Ce faisant, elle signale en particulier toute irrégularité. »



Institution : Cour des comptes européenne
Date de création : 1975
Localisation :
 Luxembourg
Président : Vítor Manuel da Silva Caldeira

Instituée en 1975, la Cour des comptes européenne est une institution européenne gardienne des finances de l'Union européenne, et indépendante des autres institutions de l'Union européenne.

RÔLE ET MISSIONS

La Cour des comptes européenne a été créée pour contrôler la bonne gestion financière de l'Union européenne et des institutions européennes. Elle vérifie la régularité et la légalité des opérations financières, et fournit au Parlement européen et au Conseil une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes.

Dans le cadre de son assurance de « bonne gestion financière », elle rend des rapports sur la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne, avec des recommandations sur leur efficacité et le rapport coût/efficacité.

Les services de la Cour des comptes européenne effectuent régulièrement des audits des institutions européennes et des personnes ayant la gestion de fonds européens (collectivités territoriales, Etats membres, pays tiers bénéficiant d'aides de l'UE...).

Dans un rôle d'auditeur externe, la Cour présente chaque année un rapport au Parlement et au Conseil sur l'exercice écoulé (avec formulation d'avis). En revanche, la Cour des comptes ne possède



aucun pouvoir juridique propre. C'est bien par ses rapports et ses avis que l'institution pointe des dysfonctionnements éventuels dans la gestion financière de l'Union européenne. D'autres organes tels que l'Office européen de lutte antifraude sont à même de collaborer avec la Cour des comptes européenne lorsque celle-ci caractérise des situations de fraude.

FONCTIONNEMENT

Les membres de l'institution sont nommés sur propositions des Etats membres, par le Conseil et après consultation du Parlement européen. Ils sont choisis au sein des institutions de contrôle des Etats membres

et sont nommés au sein de la Cour pour une durée de 6 ans renouvelables.

Ils ont un devoir de neutralité, important car ils représentent une institution indépendante et susceptible de contrôler la bonne gestion de fonds européens par les Etats membres.

Site web : www.eca.europa.eu/fr/Pages/ecadefault.aspx

Justin LALLOUET
 Sylvain LHERMITTE

Chambres d'agriculture France
 Service Europe et action internationale



MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES : FIN OU PAUSE DANS LE CYCLE HAUSSIER ?

En 2014, les marchés des matières premières ont été influencés par la chute du prix du pétrole, un tonnage record de grains, le net ralentissement de la croissance chinoise et la hausse du dollar. Pour 2015, les prévisions de l'organisme Cyclope¹, indiquent que les prix de la plupart des matières premières vont, en moyenne annuelle, être inférieurs à leur niveau de 2014. A plus long terme, les projections à l'horizon 2024 restent incertaines et surtout divergentes entre celles de l'USDA et celles de la Commission européenne.

¹ Cyclope est une société d'études, spécialisée dans l'analyse des marchés mondiaux de matières premières et de commodités. www.cercle-cyclope.com

L'année 2014 a été marquée par la chute du prix du brut, qui est passé de 112 \$/baril en juin 2014 à 62 \$/b en décembre 2014. Ce décrochage est lié à la baisse de la demande mondiale et à la stratégie saoudienne visant à ne pas réduire son volume de production afin d'affaiblir le secteur pétrolier américain. Autre élément marquant en 2014, les prix des produits alimentaires ont diminué. La production mondiale de grains a atteint un niveau record (plus de 3 milliards de tonnes pour les céréales et les oléagineux).

Le troisième fait notable pour 2014 est le ralentissement de la croissance chinoise. En effet, la demande de la Chine est un élément majeur pour de nombreux marchés. La Chine a terminé l'année 2014 sur une croissance de 7,3 %. Globalement le taux de croissance du PIB mondial est estimé à

3,1 % en 2014, un taux inférieur à celui des années précédentes. Enfin, un autre facteur a été déterminant pour les marchés en 2014, il s'agit de la hausse du dollar. La devise américaine a profité de la relative bonne santé économique des Etats-Unis (+2,3 % de croissance en 2014), de la faiblesse des économies des autres devises (euro, yen) et de l'annonce faite par la FED de mettre fin à sa politique monétaire non conventionnelle de Quantitative Easing.

PERSPECTIVES DE PRIX EN 2015 ORIENTÉES À LA BAISSÉ

Les perspectives de croissance au niveau mondial sont modérées selon des analyses des membres du Cercle Cyclope. Pour la Chine, le PIB ne devrait progresser que de 7,2 %, le taux le

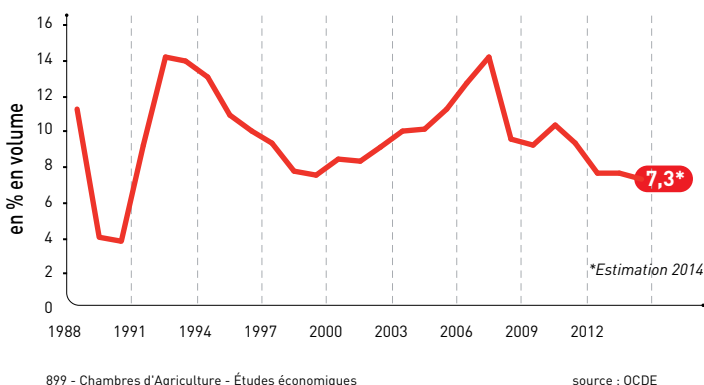


LA PRODUCTION MONDIALE
A ATTEINT UN NIVEAU RECORD
(PLUS DE 3 MILLIARDS DE TONNES
POUR LES CÉRÉALES ET LES OLÉAGINEUX)
EN 2014.

●●● plus bas depuis 25 ans (graphique 1). Les perspectives de croissance au Brésil sont très faibles et même négatives pour la Russie, un pays fortement dépendant de la rente pétrolière. La baisse du prix du pétrole devrait également avoir un impact positif sur la croissance française mais la baisse des recettes pour les pays pétroliers risque aussi de faire diminuer leurs importations, et notamment céréalières.

Du point de vue agricole, les perspectives 2015 pour les prix sont prévues à la baisse. Les prix du soja ont diminué fin 2014 après une récolte importante aux Etats-Unis et en Amérique du Sud et la baisse pourrait se poursuivre. Mais l'évolution des cours du soja dépendra davantage de la demande chinoise que de l'offre américaine. En blé, malgré des disponibilités importantes il existe des sources de tensions. En effet, la Russie a décidé de taxer ses exportations. Or les blés russes ont en général une qualité supérieure, donc non substituable facilement. Des volumes supplémentaires pourraient cependant être exportés par l'Inde, ce qui ferait baisser les prix. L'évolution de la demande pour l'Algérie, l'Iran ou l'Egypte dépendra aussi du prix du pétrole.

Taux de croissance du PIB de la Chine



PROJECTIONS À L'HORIZON 2024 CONTRARIÉES DEPUIS LA BAISSÉ DU PRIX DU PÉTROLE

Plusieurs organismes internationaux se sont penchés sur les projections à plus long terme. En décembre 2014, la Commission européenne a publié ses perspectives sur les marchés agricoles et le revenu 2014/2024. Ses hypothèses reposent sur les éléments disponibles en septembre 2014. L'étude tient compte de la nouvelle PAC 2014-2020, des politiques

actuelles, ainsi que de l'embargo russe sur les produits agroalimentaires européens. Au niveau macro-économique, la Commission fait l'hypothèse d'une certaine robustesse de la croissance mondiale (3,6 % en 2024), de la remontée du prix du pétrole (126 \$ en 2024) et du taux de change euro/dollar (1,37 €/ \$ en 2024).

La Commission estime que la demande mondiale pour les cultures arables est solide, conduisant à des exportations européennes importantes. Les biocarburants tireraient la demande en céréales et oléagineux mais compte tenu de la



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EUROPÉENNE ET RETOUR À LA CROISSANCE PERMETTRAIENT UNE AUGMENTATION DE LA DEMANDE EN VIANDE.

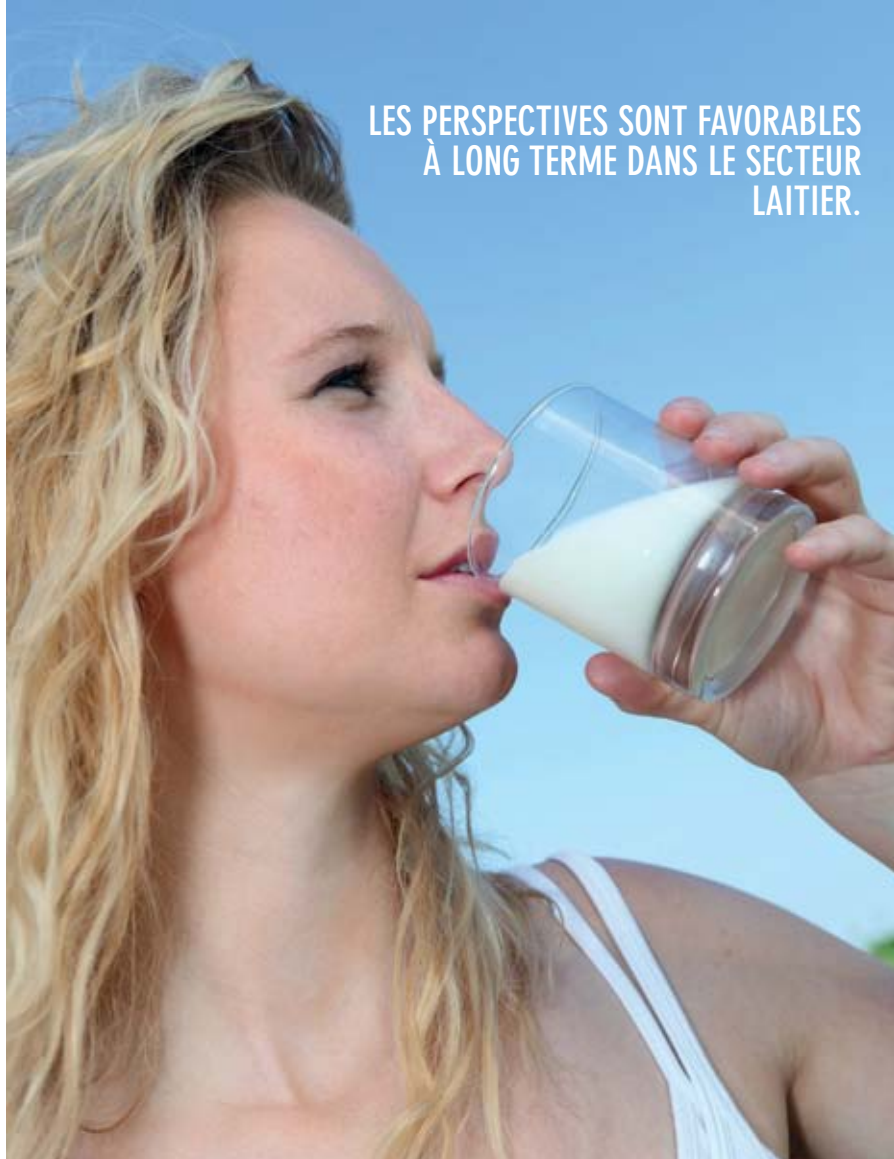
265 \$
par tonne
pour le blé

232 \$
par tonne
pour le maïs

540 \$
par tonne
pour les graines
oléagineuses.
Prévision de prix mondiaux
de la Commission
européenne pour 2024

faible hausse de la consommation ces dernières années et de l'absence de politique fortement incitative, la croissance de la consommation de biocarburants est moins élevée que pour les précédentes projections de la Commission. La demande serait aussi soutenue par la hausse de la demande des filières animales. La production de céréales dans l'UE est ainsi prévue en légère hausse, dans la poursuite de la tendance de long terme, avec davantage de blé et de maïs, au détriment des autres types de céréales. En fonction de ces paramètres, la Commission table sur un prix mondial du blé de 265 \$/t en 2024, de 232 \$/t pour le maïs, de 540 \$/t pour les graines oléagineuses. Pour le prix européen, la Commission prévoit 175 €/t (240 \$/t) pour le blé, 179 €/t (245 \$/t) pour le maïs et 413 \$/t (566 \$/t) pour le colza.

Les hypothèses de hausse démographique à l'échelle européenne et le retour de la croissance économique, conduisent également la Commission à estimer une augmentation de la demande en viande et une hausse des importations pour y faire face. Après une brève hausse de la production de viande bovine, en lien avec la hausse du cheptel laitier, la tendance baissière devrait à nouveau être à l'œuvre dans l'UE. La production porcine devrait,



**LES PERSPECTIVES SONT FAVORABLES
À LONG TERME DANS LE SECTEUR
LAITIER.**

quant à elle augmenter. Mais la hausse de la production de viande concernerait surtout la viande de poulet, en raison de ses avantages (prix attractif, image santé, faible coût de production, durée d'élevage réduite, ...).

Dans le secteur laitier, les perspectives restent favorables sur long terme en raison de la vigueur de la demande mondiale et ce, malgré une baisse des prix à court terme. La demande interne a un potentiel de croissance limité mais reste un débouché primordial (près de 90 % de la production de lait de l'UE est consommée dans l'UE). La hausse de la production laitière reste également limitée à la fois par la production dans d'autres pays exportateurs, la croissance de la demande mondiale et des contraintes environnementales.

Les exercices de projections restent limités par de fortes inconnues concernant d'éventuels aléas climatiques ou sanitaires qui auraient un impact sur la production et les prix. Les simulations de prix de la Commission montrent d'ail-

leurs que les variations possibles sont très importantes. Par exemple pour le maïs, 80 % des simulations de prix sont comprises entre 140 et 230 €/t en 2024 (contre 150 €/t en 2014). La volatilité des marchés conduit également la Commission à modéliser le prix du lait au producteur entre 300 et 420 €/t en 2024.

Mais compte tenu des hypothèses de prix élevés pour le pétrole, de taux de change et de croissance économique, les projections sont déjà remises en cause. Une telle chute du prix du pétrole n'avait pas été anticipée. Or, le prix de l'énergie est très corrélé aux prix des autres matières premières et les projections de l'USDA, qui prennent en compte le faible prix du pétrole fin 2014, n'arrivent pas aux mêmes perspectives de prix. Le retour à une croissance économique mondiale et une sortie complète de la crise économique restent incertains, tout du moins en Europe. En Russie, en Egypte ou dans d'autres pays dépendant des recettes pétrolières, la récession pourrait être importante en 2015 et donc compromettre la demande. ●●●

DES PROJECTIONS AMÉRICAINES BEAUCOUP MOINS OPTIMISTES

L'USDA a publié en février 2015 ses propres projections 2024. Partant d'une croissance mondiale similaire à celle affichée par la Commission européenne, l'USDA indique toutefois que c'est dans le ralentissement des économies émergentes qu'il faut chercher les signes annonciateurs de la baisse des prix agricoles à l'horizon 2024. Selon ces projections, la croissance de la Chine pourrait être inférieure à 7 %, contre plus de 10 % en moyenne sur la période 1991-2000. Le prix du baril de pétrole brut se redresserait à partir de 2018 pour atteindre en 2024 118 \$.

Quant aux prix agricoles, l'USDA et la Commission les annoncent en retrait par rapport aux pics des années 2008 et 2012,

terres arables disponibles dans le monde, du fait d'une part d'une diminution des dépenses de R-D dans certaines régions, d'autre part d'une contrainte hydrique de plus en plus prononcée, en particulier en Méditerranée, et enfin d'une demande de qualité de grains qui dissuade certains pays d'en produire faute de moyens permettant d'envisager de répondre à cette demande.

Concernant les prix (prix de campagnes) obtenus par les producteurs américains, ils s'établissent en moyenne comme suit sur la période 2015/2016-2024/2025 : 177 \$/t pour le blé, 140 \$/t pour le maïs, et 335 \$/t pour le soja. Ces prix sont éloignés des pics antérieurs, puisque, si l'on ne prend que l'exemple du blé, le prix durant les campagnes 2009-2010 et 2014-2015 étaient respectivement de 238 \$/t et 217 \$/t. Ces résultats sont intéressants à plus d'un titre. D'abord par le contraste

qu'ils établissent avec les projections émanant de la Commission européenne, même s'il s'agit dans le cas américain de prix sortis ferme et non mondiaux. Ensuite par rapport aux prix de référence définis dans le Farm Bill de 2014. A l'horizon 2024, les prix affichés y sont inférieurs, de quoi faire jouer les dispositifs de protection du revenu des producteurs de produits de grandes cultures, sauf peut-être pour le soja. C'est le cas notamment du Price Loss Coverage Program (P.L.C).

L'aide versée au producteur est égale à la différence entre le prix de référence (pour le blé, il a été fixé dans le Farm Bill à 202 \$/t) et le prix de marché annuel moyen (177 \$/t dans les projections 2024), à laquelle on multiplie successivement le

rendement historique et la surface historique), afin de couvrir 85 % du chiffre d'affaires. Toutefois, et c'est le dernier point, le revenu moyen des agriculteurs ne connaîtrait pas d'augmentation significative à l'horizon 2025, tout juste une stabilisation aux alentours de 75 à 76 milliards de dollars, grâce notamment à la diminution des coûts des intrants.

LE RETOURNEMENT ACTUEL DES PRIX : DURABLE OU PAS ?

Le retournement des prix des matières premières en 2014, et qui, pour certaines d'entre elles, se poursuit depuis janvier 2015 à l'instar du cuivre, est-il annonciateur d'une interruption durable du cycle haussier enclenché en 2007-2008 ? Beaucoup le pensent, mais il convient d'arbitrer entre les forces tirant les prix vers le bas et celles pouvant inverser la dynamique en cours. Le ralentissement de la demande mondiale semble ne pas être retenu ni par la Commission ni par l'USDA. Selon les deux projections, la production devrait globalement continuer à croître, mais selon des rythmes annuels contrastés. Il faudra compter également sur le rôle de la finance internationale, qui détient des liquidités importantes, et d'autant plus que la BCE a enclenché un Quantitative Easing qui risque de nourrir les comportements spéculatifs, amplifiant la volatilité des cours.

On savait que la tendance haussière serait accompagnée de phases de volatilité. D'ailleurs, les cours du soja, du blé et du maïs se sont un peu redressés depuis quelques semaines (graphique 2). C'est sans doute l'une d'elles que les marchés traversent depuis près d'un an. Si la baisse des prix des matières premières devait se prolonger, ce serait pour les pays producteurs, dont la majorité sont des pays en développement, une bien mauvaise nouvelle. Prévisionniste spécialiste des marchés des produits de base, voici une profession à haut risque. L'économiste dans le rôle de la voyante Madame Irma en quelque sorte. ●

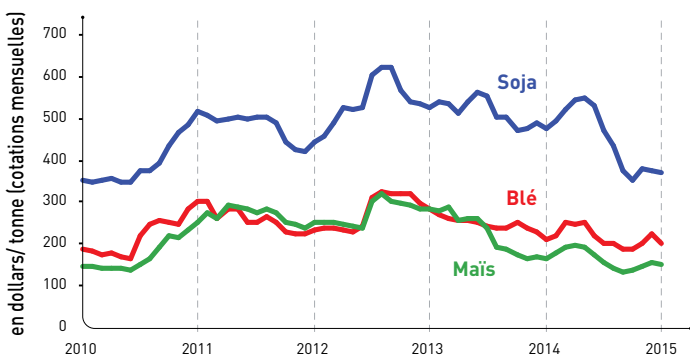
Viviane PONS-THÉVENOT
Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures et des territoires



en dépit d'une poursuite tendancielle de la hausse de la demande mondiale. Ce qui différencie les deux exercices réside dans le fait que pour la Commission, les prix sont supérieurs à ceux affichés par l'USDA. Pour le Ministère américain de l'agriculture, ils reculeraient de 25 à 30 % pour les grandes cultures. Il faut y voir l'impact d'une moindre exploitation des

Prix des matières premières agricoles Chicago



1421 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : CME

ÉCOPHYTO : ORIENTATIONS POUR LA VERSION 2

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Le premier Ministre a chargé le député Dominique POTIER, président du comité consultatif de gouvernance Ecophyto, d'une mission pour évaluer la première version du plan Ecophyto et émettre des propositions pour la version 2. Zoom sur les principaux enseignements de ce rapport.

Les étapes

23 déc. 2014 : D. POTIER remet son rapport "pesticides et agro-écologie : les champs du possible"

30 jan. 2014 : S. Le FOLL annonce les orientations et les 6 axes du nouveau plan

juin 2015 : consultation publique puis publication du nouveau plan

2^e sem. 2015 : déploiement des actions

Les 6 axes pressentis du futur plan

Axe 1 : agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques (DEPHY, Certiphyto, CEPP)

Axe 2 : améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation

Axe 3 : évaluer et maîtriser les risques et les impacts

Axe 4 : inscrire le plan dans une logique de territoires et de filières (soutien aux projets collectifs, référentiel de la protection intégrée)

Axe 5 : accélérer la transition vers le 0 phyto dans les jardins et espaces publics

Axe 6 : communiquer et renforcer le suivi du plan

Le plan Ecophyto a été conçu à la suite du Grenelle de l'environnement de 2007. Pour mémoire, l'objectif à atteindre était de réduire de 50 % si possible l'utilisation des produits phytosanitaires. Son périmètre d'action s'inscrit en cohérence avec la directive européenne 2009/128 relative à l'utilisation durable des pesticides. Cette directive prévoit que chaque Etat membre se dote d'un plan d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et que ce plan d'action soit révisé tous les 5 ans.

La mission parlementaire d'évaluation du plan V1 et chargée d'émettre des propositions pour la version 2 a été conduite en collaboration avec des agents du CGAAER, du CGEDD² et de Jean BOIFFIN, président du comité d'experts Ecophyto. Le rapport a été rendu au premier Ministre le 23 décembre et est accessible au public. Il est structuré en 3 parties et comprend 68 recommandations.

PARTIE 1

COMPRENDRE

Les rapporteurs constatent la non baisse du recours aux produits phytosanitaires, le NODU³ étant en augmentation sur la période 2011-2013 par rapport à 2009-2011 et rappellent le contexte global de la thématique phytosanitaire (réglementation avec la loi d'avenir agricole, la loi LABBÉ, les attentes sociétales...). Ils y affirment leur vision du lien entre réduction d'usages et réduction d'impact, et précisent le "caractère indissociable de la réduction des usages et de la maîtrise des impacts".

Concernant Ecophyto V1, ils identifient les freins et éléments facilitateurs, soulignent les actions structurantes (DEPHY, BSV, Certiphyto) en les reconnaissant comme des conditions indispensables mais non suffisantes à la réduction et l'amélioration des usages.

PARTIE 2

AGIR

La cible de diminuer de 50 % le recours aux phytosanitaires est réaffirmée et 59 recommandations sont formulées pour l'atteindre. La trajectoire est dé- ●●●

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SONT CITÉES PAR LE RAPPORTEUR POUR LA MISE EN PLACE ET L'ORCHESTRATION DU CONSEIL CERTIFIÉ « CONSEIL DE TRANSITION VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE » EN PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DE CONSEIL.



¹ Certificat d'économie de produits phytosanitaires voir p 5 et 6 (article LAAF)

² Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Conseil général de l'environnement et du développement durable

³ Nombre de doses unités : il s'agit de l'indicateur de suivi quantitatif retenu pour le plan Ecophyto

●●● composée en 2 temps : -25 % d'ici 2020 et -50 % d'ici 2025. Le rapport souligne que les techniques actuelles, à développer plus largement, permettraient d'atteindre le 1^{er} palier, et que le 2^e palier serait atteint en actionnant de nouveaux leviers : PAC, foncier, filières et marchés... Le rapport précise aussi l'intérêt de coupler le suivi des impacts sur l'eau avec des suivis sur d'autres compartiments environnementaux (air, sol, biodiversité) et sur la santé humaine.

Les 59 recommandations portent sur des actions du plan V1 à réformer, sur des actions nouvelles et sur des propositions législatives en séparant les mesures pour "réussir - 25 % en 2020" et celles pour "aller vers - 50 % à l'horizon 2025".

Parmi les actions à réformer ou engager :

- > Renforcer le niveau de prédiction et d'information dans les bulletins de santé du végétal en intégrant plus de parcelles suivies, des éléments sur les techniques alternatives et donner la possibilité d'indiquer "ne pas traiter".
- > Augmenter à 3 000 le nombre d'exploitations engagées dans le réseau DEPHY, contre 1 900 actuellement, et intégrer une vision des intrants plus large que la seule thématique phytosanitaire.
- > Faire du Certiphyto un outil d'évaluation des connaissances et porter sa durée de validité de 10 à 5 ans. Le rapport préconise également de définir 4 certificats au lieu des 9 existants pour une meilleure visibilité.
- > Engager 30 000 agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie en

mettant en place un conseil **NOUVEAUTÉ** certifié "conseil de transition vers l'agro-écologie" avec les Chambres d'agriculture citées par le rapporteur pour l'orchestration du dispositif avec l'ensemble des organismes de conseil.

PARTIE 3

LA MISE EN ŒUVRE

D. POTIER affiche une grande ambition pour la V2 avec une proposition de budget portée à 100 millions d'€ annuels contre 42 actuellement. Il propose une gouvernance nationale bicéphale Ministère de l'agriculture - Ministère de l'écologie, et de renforcer l'échelon régional en attribuant un rôle de pilotage stratégique aux

conseils régionaux, DRAAF, DREAL et Agences de l'eau. Il souligne également l'intérêt de se doter d'une palette d'indicateurs large pour suivre l'évolution du recours aux produits phytosanitaires ainsi que les impacts sur l'environnement et la santé.

Lors du comité national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto du 30 janvier, S. Le FOLL a annoncé un budget global annuel de 70 millions d'€ annuels, provenant de la redevance pour pollution diffuse. Lors des prochains mois, les services ministériels écriront les fiches actions du prochain plan en concertation avec les parties prenantes dont les Chambres d'agriculture. ●

Jérémy DREYFUS
Chambres d'agriculture France
Service Politique et actions agro-environnementales

14



LE RAPPORT POTIER COMPTE SUR LA DIFFUSION « PAR-DESSUS LA HAIE » POUR DIFFUSER AUPRÈS DU PLUS GRAND NOMBRE LES ACQUIS DU PLAN

© OURZIK A. CA 86

1 300 AGRICULTEURS SONT ACCOMPAGNÉS DANS DEPHY PAR 127 INGÉNIEURS DU RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE



© Goodluz-Fotolia.com

Écophyto v1 chiffres et rôles des Chambres d'agriculture

- Les Chambres régionales d'agriculture sont en charge de l'animation du dispositif en région, avec un animateur dans chaque CRA et président le dispositif SBT/BSV⁴ en région.
- BSV : 13 000 parcelles, 3 400 BSV publiés par an. 30 % des parcelles sont suivies par des conseillers de Chambres d'agriculture
- 1 900 agriculteurs sont accompagnés dans DEPHY, par 185 ingénieurs réseaux, dont 2/3 sont conseillers Chambres d'agriculture
- 40 % du public décideur du Certiphyto a été formé par les Chambres d'agriculture

⁴ Surveillance biologique du territoire et Bulletin de santé du végétal

LE BOIS, ENJEU POUR LES FORESTIERS ET LES AGRICULTEURS

CE DOSSIER
A ÉTÉ COORDONNÉ
ET RÉDIGÉ PAR :

Yousri HANNACHI
Chambres d'agriculture
France
Avec la participation
rédactionnelle de
Jérôme MORIN

- 16 ÉDITORIAL : AGRICULTEURS ET FORESTIERS TRAVAILLER PLUS ENSEMBLE !
Par Dominique CHALUMEAUX, président de la chambre d'agriculture du jura,
Elu référent forêt, Chambres d'agriculture France
- 17 LA FORÊT EN FRANCE ET DANS LE MONDE, SE REMETTRE LES IDÉES EN PLACE
- 19 LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE
- 20 LES GROUPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER EN FRANCE
- 21 LE CONSEIL DE L'ARBRE UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS ET DE COMPÉTENCES
- 22 L'EUROPE INVESTIT EN FORÊT : LES SEPT MESURES DE SOUTIEN POUR LES FORESTIERS
- 24 PRESSION SUR LE BOIS FORESTIER : DE L'URGENCE DE LA GESTION DE LA HAIE

**LES CHIFFRES, LES CARTES ET LES
GRAPHIQUES POUR TOUT SAVOIR SUR :**

- > la mobilisation du bois en France
- > les groupements de forestiers
- > les aides ...



Dominique CHALUMEAUX

Président de la Chambre
d'agriculture du Jura
Élu référent forêt et
agroforesterie, Chambres
d'agriculture France

16



21 mars
Journée internationale des forêts

Du 21 au 28 mars, le réseau des Chambres d'agriculture s'est investi dans la journée internationale des forêts.

De très nombreuses personnes ont profité de cet événement pour faire un tour en forêt dans les Pays de Loire, participer au concours photo en Franche Comté ou encore aller, en Languedoc-Roussillon, à la rencontre d'un agriculteur faisant pâturer ses moutons à l'ombre des arbres !

Pour en savoir plus :
www.journee-internationale-des-forets.fr



AGRICULTEURS ET FORESTIERS TRAVAILLER ENCORE PLUS ET ENSEMBLE !

Systèmes agricoles et systèmes forestiers sont indissociables et pèsent à eux deux sur 80 % du territoire. Ces deux mondes, auxquels j'appartiens, se doivent de travailler plus et mieux ensemble.

Les Chambres d'agriculture investissent depuis de longues années le développement forestier. De belles réussites en sont sorties : elles animent un tiers des groupes de développement, coordonnent une bonne partie des PPRDF grâce auxquels on mobilise plus de bois sur les territoires et grâce auxquels on crée des emplois territoriaux non délocalisables !

Dans un contexte de changement climatique, cet investissement des Chambres d'agriculture dans le domaine forestier devient de plus en plus vital : accompagner le monde rural pour produire plus de bois, pour atténuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), pour capter plus de carbone et pour le stocker dans les sols est devenu urgent.

Le 21 mars 2015 a lieu la 2^{ème} journée internationale des forêts ! L'occasion était belle pour rappeler, qu'en France, le rôle des Chambres d'agriculture dans le développement forestier va en grandissant et que celles-ci comptent bien jouer leur rôle de développement des agricultures, des forêts et des territoires. ●

Une diversité d'acteurs

Les Chambres d'agriculture travaillent en étroite collaboration dans les forêts françaises avec les autres acteurs de la filière : - l'Office national des forêts et les Communes forestières dans les forêts publiques ; - le Centre national de la propriété forestière et ses antennes régionales (les CRPF), l'Institut du développement forestier et les Coopératives dans les forêts privées. Les Chambres d'agriculture contribuent ainsi avec l'ensemble de l'amont de la filière forestière, au développement et à la massification de l'offre de bois en France.

LA FORÊT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

> SE REMETTRE LES IDÉES EN PLACE

Entre une déforestation des forêts tropicales et une augmentation des surfaces en Europe qui ne parvient pas à compenser entièrement les pertes, l'évolution des forêts dans le monde est contrastée. Il en va de même pour leur degré de gestion et d'exploitation. Que représente la forêt dans le monde ? Que représente-t-elle en France ? À qui appartient-elle ? Et combien fait-elle vivre de personnes ?



Monde :
4 = 31 %
milliards des terres
d'hectares émergées

17



Forêt tropicale

1,8
milliards
d'hectares



Forêt tempérée

2,2
milliards
d'hectares



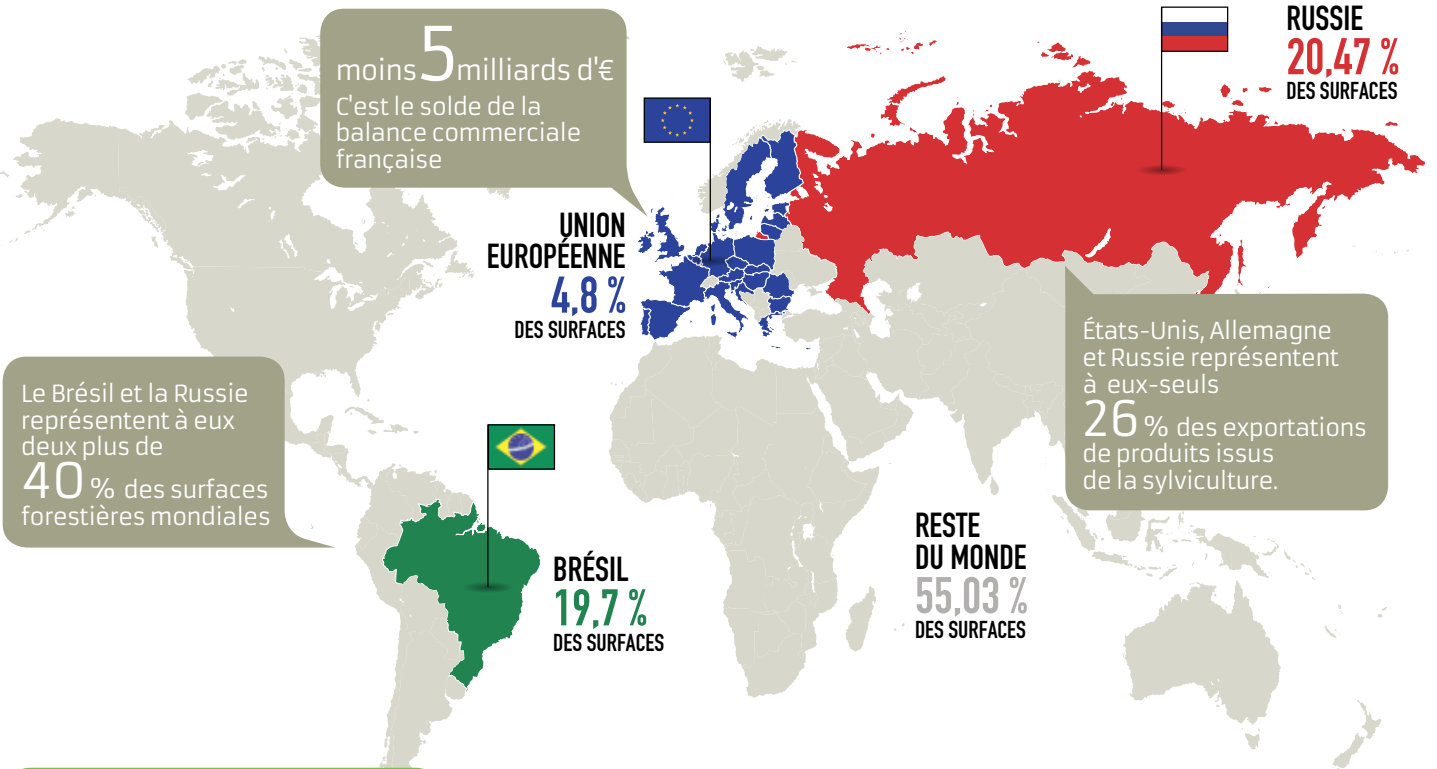
Feuillus

55 %



Résineux

45 %



18

36 %

de forêt primaire n'ayant subi aucune intervention humaine ayant laissé des impacts importants ou observables

67 %

de forêt secondaire travaillée par l'homme

80 %
de la forêt est publique dans le monde



En France, en Suède et en Finlande la forêt privée est majoritaire



EN FRANCE : **137** essences différentes d'arbres forestiers

3,5 millions de propriétaires forestiers

3 hectares de surface moyenne par propriétaire

75 % de la forêt est privée

10 % appartient à l'état

15 % aux collectivités

420 000 propriétaires forestiers exercent le métier d'agriculteur

LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE

Le secteur forestier a un intérêt économique indubitable, dans la mesure où la France est une puissance forestière européenne de premier plan.

Les Pouvoirs publics en ont ainsi fait une priorité économique, en particulier pour la valorisation du bois et des territoires.

Il est souvent question des bonnes performances françaises en matière d'échanges commerciaux agroalimentaires. La filière bois ne connaît pas le même succès. C'est un des secteurs qui dégage en France, et depuis de nombreuses années un déficit chronique. C'est aujourd'hui, le 2^{ème} poste déficitaire du pays. Une partie de ce déficit français vient du fait que la France exporte une grande quantité de bois brut, alors que la valeur ajoutée s'effectue surtout sur les produits transformés.

UN PLAN NATIONAL POUR LA FORÊT ET LE BOIS

La création d'un Plan National pour la Forêt et le bois a été décidée par la loi d'avenir en 2014. Il est en cours d'écriture et déterminera les orientations nationales concernant les politiques forestières pour les 10 prochaines années.

© Houth G Ca Tarn



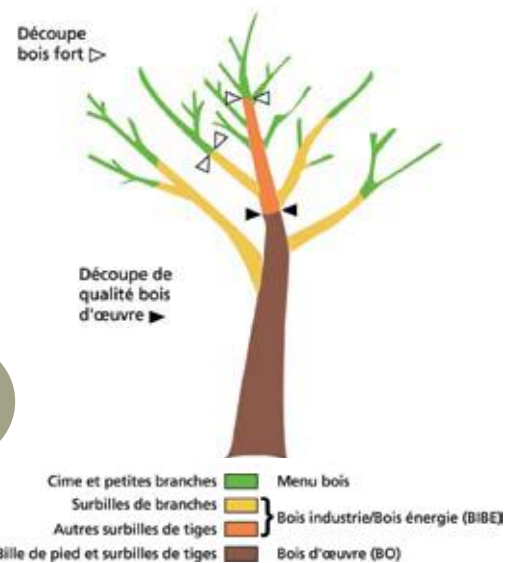
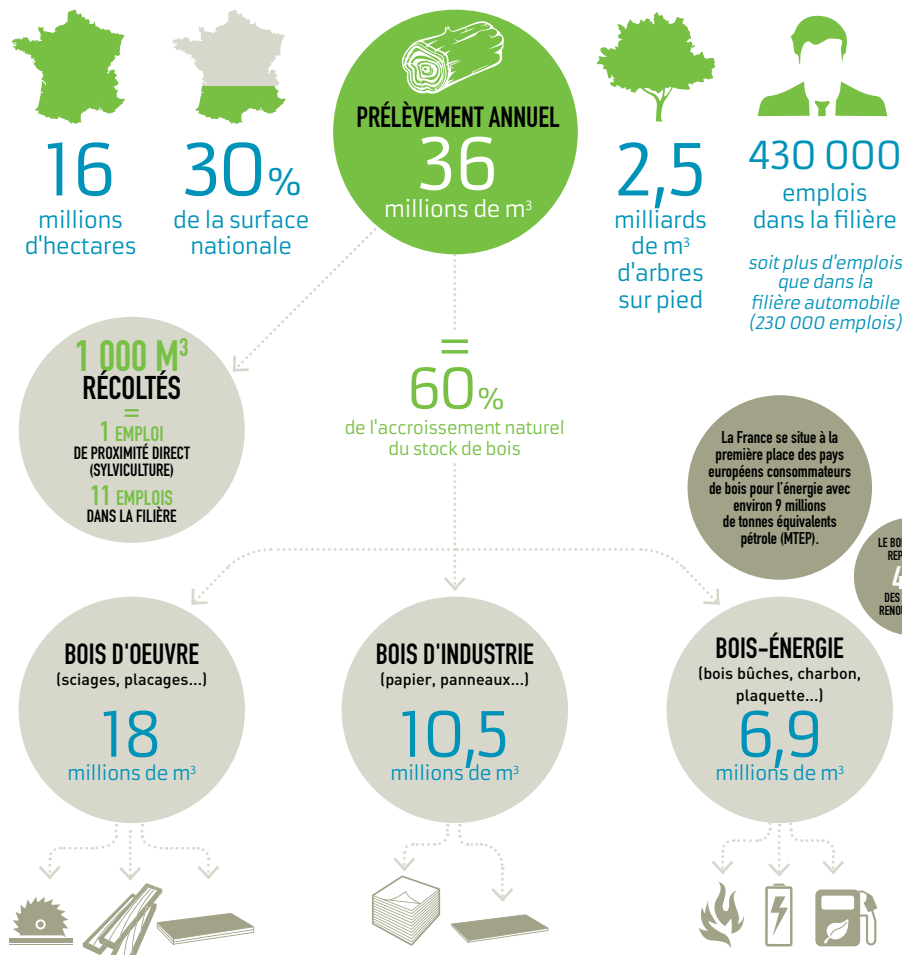
D'ici l'été 2015, cinq groupes de travail ont été constitués pour l'écriture de ce plan :

- > gestion durable de la forêt
- > forêt et territoire
- > économie de la filière forêt-bois
- > recherche-développement
- > Europe et international

Leur contribution attendue est importante : outre l'état des lieux des forces de la forêt française ces groupes de travail devront identifier les enjeux et défis à relever pour les 10 prochaines années et des propositions d'actions concrètes, pour faire face entre autre aux effets du changement climatique sur les forêts françaises et à l'équilibre de la balance commerciale française.

Les Chambres d'agriculture, les CRPF et l'ensemble de la filière sont parties prenantes de ce dispositif et y représentent les intérêts des forestiers. ●

L'économie de la filière : principaux chiffres et résultats



Sources : AGRESTE, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Chambre d'agriculture du Jura, Chambre d'agriculture de Bourgogne, France Bois Forêt, Forestiers privés de France, ADEME.

Pour en savoir plus sur la filière forêt-bois, consultez l'article "la filière bois en France, des déficits chroniques" dans le numéro 1030 de février 2014, disponible en ligne.

LES GROUPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER EN FRANCE

100 ASA

créés dans le département du JURA, par l'ADEFOR (association entre CRPF et Chambre d'agriculture)

elles gèrent des massifs qui s'étendent sur

17 000 ha

Les groupements forestiers en France existent sous différentes formes en fonction des objectifs portés par les propriétaires forestiers. De l'association syndicale à visée foncière, jusqu'au CETEF ou aux très récents GIEEF, zoom sur six types de groupements afin de s'y retrouver un peu mieux !



Les CETEF rassemblent de petits groupes de propriétaires forestiers souhaitant expérimenter, réaliser des études de cas, tester l'adaptation d'outils sylvicoles aux conditions locales.

© Watier arôko

20

On peut dire, en simplifiant quelque peu, que la filière forestière française fait face à deux problèmes principaux : le premier étant l'accès à la matière, le second étant la commercialisation de ces bois. Pour répondre au premier problème, les forestiers se regroupent ainsi en ASL et ASA pour la construction, la gestion et l'entretien des dessertes forestières. Pour le second, un nouvel outil le "Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier" a fait son apparition avec la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt.

ASA ET ASL DEUX TYPES DE STRUCTURES POUR LE MÊME OBJECTIF ?

La différence fondamentale entre ces deux types de groupements réside dans le fait que les membres soient contraints ou non d'y adhérer :

- > en ASL, il y a nécessité du consentement de chacun,
- > en ASA, les propriétaires peuvent être contraints d'y participer (y compris financièrement).

Ces associations ont pour objet l'élaboration d'un plan simple de gestion au nom de tous les propriétaires, ainsi que la réalisation de tout ou partie de la gestion forestière et des équipements, voire même la mise en marché des produits forestiers. Elles constituent ainsi un moyen de gérer

en commun le massif sans une atteinte trop forte du droit de propriété.

Ce système, prévu par la loi, est le seul qui permette de tracer des chemins forestiers concertés et acceptés par tous. C'est aussi et surtout la seule solution légale pour faire passer un chemin forestier chez un propriétaire récalcitrant !

DES GIEE FORESTIERS

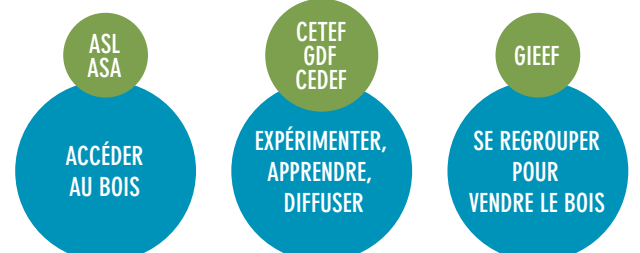
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé le Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) afin de faciliter la gestion concertée de la petite et moyenne propriété forestière privée et de massifier l'offre de bois. Le GIEEF, sorte d'aboutissement de la structuration en ASA, vise à dynamiser la gestion de la forêt (toujours morcelée du point de vue de la propriété mais maintenant gérée collectivement et équipée de dessertes) à travers la structuration collective de la gestion durable : les propriétaires sont alors liés entre eux par un plan simple de gestion concerté. Selon le ministère, ce type de regroupement

permettra de massifier l'offre de bois et contribuera naturellement à une meilleure mobilisation du bois et au développement de l'emploi local dans l'ensemble de la filière. Le décret fixant les modalités de reconnaissance de ces groupements est à paraître.

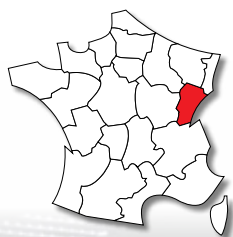
ACCOMPAGNEMENT ET EXPÉRIEMENTATION

Les CETEF rassemblent, quant à eux, de petits groupes de propriétaires forestiers (15 à 30) souhaitant expérimenter, réaliser des études de cas, tester l'adaptation d'outils sylvicoles aux conditions locales. Le rôle principal des GDF, tout comme les GDA, est axé sur l'apprentissage, la diffusion de savoir-faire et l'animation territoriale. Le CEDEF est un groupement mixte, à mi-chemin entre CETEF et GDF. Au total, dans la forêt privée française, on recense 146 groupes d'accompagnement forestier. Un tiers est animé par des Chambres d'agriculture, le reste par des CRPF ou d'autres acteurs de la forêt privée. ●

3 MANIÈRES DE SE REGROUPER EN FORÊT EN FONCTION DE L'ENJEU IDENTIFIÉ



SUITE PAGE 21



ORGANISATION DU RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

LE PROJET RÉGIONAL
FRANCHE-COMTÉ

ACTE 2 DE LA MUTUALISATION



Quatre ans après l'adoption du projet « Terres d'Avenir », une nouvelle étape d'organisation des Chambres d'agriculture à l'échelle régionale, inscrite dans le projet national du réseau et sa « colonne vertébrale » s'est révélée nécessaire. Un scénario et une feuille de route ont été définitivement validés.

Un travail préparatoire en vue de la validation d'un scénario de fonctionnement et d'une feuille de route a été conduit depuis l'été 2014 en bureau de Chambre régionale, puis à l'automne en séminaire des membres des bureaux des quatre Chambres, en présence des responsables de l'APCA. Ce travail a identifié plusieurs scénarios d'organisation, appuyés à la fois sur l'expérience de Terres d'Avenir et sur les évolutions du contexte, et a retenu l'un de ces scénarios : la fusion des services départementaux en un service interdépartemental unique de proximité, et la consolidation d'un service régional distinct, chargé de l'appui à la mission consulaire sur les politiques publiques, ainsi que des fonctions ressources et du back-office. Les Ses-

sions plénières de fin d'année ont validé ce scénario, et ont adopté une feuille de route pour l'élaboration du projet courant 2015, en vue d'une mise en œuvre opérationnelle début 2016.

Le projet franc-comtois « Terres d'avenir », adopté fin 2009, se fixait comme objectif une optimisation des moyens des Chambres d'agriculture pour mieux répondre à leurs missions consulaires et d'intervention dans un contexte institutionnel fluctuant, et de tension budgétaire. Largement axé au départ sur la mutualisation à l'échelon régional avec le pôle régional des agents de Chambres, devenu ensuite service commun, le projet a été ensuite complété par la construction d'une offre commune interdépartementale

de services de proximité, l'offre « ProJ'Agri ». Le projet repose par ailleurs sur une plus forte implication des élus en région, avec le rôle stratégique croissant joué par les comités d'orientation de la Chambre régionale, présidés chacun par un élu délégué.

Le projet « Terres d'avenir » de 2009 traçait une feuille de route jusqu'à la fin du mandat électif en janvier 2013 pour l'organisation des élus et des services. Il identifiait aussi pour le mandat suivant une vision à moyen terme. Le début du nouveau mandat en 2013 a confirmé ces options en s'efforçant de les optimiser. Mais faute de nouvelles avancées, le dispositif restait un peu « au milieu du gué ». Après quatre ans, le réseau s'installe dans une sorte d'organisation « transitoire-permanente ». Le pôle régional mutualisé donne des résultats précieux sur les fonctions ressources et l'appui au consulaire, mais se révèle lourd à gérer, en termes de management et d'exigence de concertation permanente. De même l'offre « ProJ'agri » est un axe majeur de struc-

turation des services de proximité, mais la démarche d'uniformisation est lourde. L'ensemble manque de visibilité pour les agriculteurs, nos partenaires institutionnels et nos propres élus et agents. L'économie de moyens est réelle sur les temps effectivement partagés, mais peu perceptible par ailleurs. La qualité des résultats, malgré le poids de l'organisation, indique que la piste de partage de temps et de savoir-faire des agents entre « proximité » et « mission régionale » est une bonne piste, mais qu'il faut encore simplifier et faire évoluer les aspects pratiques de cette organisation.

En résumé, la formule apparaît positive, mais inachevée.

UN DISPOSITIF À 2 ÉTAGES

En parallèle, un an après le début de mandat, l'évolution du contexte ne fait qu'accélérer : Loi d'Avenir, options du CIMAP sur le développement agricole, régionalisation des politiques agricoles induisant pour les Chambres une action consulaire renforcée en région, évolution des besoins d'accompagnement des agriculteurs et des filières, évolution des attentes sociétales sur l'alimentation et l'environnement, baisse du nombre d'agriculteurs mais renforcement de leur professionnalisme, d'où nécessité de monter en

compétences et en spécialisation pour les agents, contraintes budgétaires lourdement accrues pour les Chambres d'abord sur la forêt en 2014, puis plus radicalement encore avec le PLFI 2015 sur la TATFNB, les fonds de roulement et l'ensemble des crédits publics, et enfin réforme territoriale avec le projet de fusion des régions Franche-Comté et Bourgogne.

Issue de cette double analyse, expérience interne et contexte externe, la feuille de route du projet franc-comtois « Acte 2 de la mutualisation » repose ainsi autant sur le constat des réussites de la mutualisation que sur ses limites et ses contraintes, et intègre avec une volonté de pragmatisme les évolutions de contexte. La formule retenue, à deux étages, un service interdépartemental unique de proximité et un service régional axé sur les politiques publiques et les ressources, apparaît la mieux à même de répondre aux constats et enjeux identifiés.

Début 2015, le chantier consiste désormais à engager les moyens d'élaboration de ce projet, avec une mobilisation des élus et des services, des modalités de pilotage interne et d'accompagnement externe, et un calendrier échelonné sur 2015, pour un objectif de lancement opérationnel début 2016. ●

Jean SIMONDON
Directeur - CRAFC

LE PÔLE RÉGIONAL DES AGENTS DE CHAMBRES

Le pôle régional, organisé en service commun, associe des agents de la Chambre régionale et des agents des Chambres départementales à temps partiel, travaillant ensemble dans plusieurs équipes sur des thèmes régionaux identifiés. Les agents départementaux (30 agents pour 10 ETP) partagent leur temps entre la mission régionale pilotée par la Chambre régionale et la mission de proximité effectuée pour le compte de la Chambre départementale, qui reste leur employeur.

Plusieurs thèmes sont concernés :

- Agronomie
- Gestion des données
Mes parcelles - Nos territoires
- Qualification d'élevage
- Economie et références
- Enjeu alimentaire
- Environnement Energie Climat
- Agriculture biologique
- Forêt
- Informatique



L'OFFRE DE SERVICE COMMUNE « PROJ'AGRI »

Une Offre de Service de Proximité, commune aux Chambres départementales, est proposée aux agriculteurs et collectivités, sous le nom de Proj'Agri. Cette offre de service vient compléter les objectifs des pôles régionaux mutualisés, sur plusieurs thèmes :

- Cap projet
- Mon projet et après
- Post installation, sécurisez vos démarches administratives
- Cartographier l'agriculture de notre territoire
- Réussir votre projet bâtiment
- Traç@Culture
- Traç@Prairie
- Innover diversifier
- Restauration collective de proximité



une approche globale de proximité

UN OUTIL PERFORMANT POUR CAPTER DE LA PLUS VALUE

Agrilean est une prestation de conseil global mise au point dans le Doubs-Territoire de Belfort par trois partenaires : la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90, le CERFRANCE Doubs et Conseil-Elevage 25-90. Les trois conseillers interviennent simultanément sur l'exploitation en s'appuyant chacun sur des outils spécifiques qui permettent de réaliser un diagnostic rapide et fiable ainsi qu'un plan d'action clair centré sur les points qui impactent le plus le résultat final. Lors de la prestation, la CIA 25-90 utilise un outil innovant : l'outil LEAN.

Tout est parti d'un constat : dans les deux départements, des exploitations similaires présentent bien souvent des résultats économiques très différents. Inversement, des résultats identiques sont loin d'être réalisés dans des contextes similaires. L'enjeu est donc d'accompagner les exploitations les moins efficaces vers leurs homologues aux résultats économiques élevés en tenant compte des caractéristiques des exploitations et des pratiques des éleveurs. Pour ce faire, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 s'est dotée d'un outil d'analyse rapide et fiable, l'outil LEAN. Cet outil qui se décline pour les systèmes « foin-regain » d'une part et les systèmes « maïs ensilage » d'autre part, permet de mettre en évidence « les combinaisons pratiques/milieu » qui conduisent au meilleur résultat économique.

Dit d'une manière simple, seules quelques pratiques conduisent à des systèmes d'exploitation rentables. Il s'agit concrètement, dans la pratique du conseil, d'identifier les contextes d'exploitation pour pouvoir délivrer les pratiques gagnantes conduisant à l'augmentation d'efficacité.

Dans le détail, nous démontrons que seulement une poignée de facteurs de pratiques (le lait par vache, le taux d'élevage, l'alimentation et l'azote sur les prairies) et quelques facteurs de milieu (le sol et la densité laitière) ont une influence significative sur les résultats économiques de l'exploitation considérée.

Ainsi le conseil est simple : non seulement il est possible d'orienter l'exploitation vers une combinaison de pratiques gagnantes, mais également de prédire l'augmentation d'EBE qu'elle générera en modifiant ses pratiques. ●

Jean-Paul ROUMET

06.61.58.89.09, jproumet@agridoubs.com

Aurore GUY

03.81.65.07.58, aguy@agridoubs.com



LA FORÊT, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

La Franche-Comté est une région très forestière et la propriété y est fortement morcelée. Depuis plus de 50 ans, les Chambres d'agriculture se sont positionnées sur le développement forestier.

Notre objectif commun est de mettre en synergie les différentes forces vives de la filière bois pour construire un réel projet de développement du territoire autour de la ressource bois : exploiter, avec les entreprises locales, du bois pour des usages locaux en construction ou en énergie, favoriser les circuits courts. Cette ambition passe par un travail de mise en relation des acteurs publics et privés du territoire qui, aujourd'hui, n'arrivent pas à répondre à leurs propres besoins ; ils se connaissent peu, et donc ne savent pas ce qu'ils peuvent s'apporter mutuellement.

Pour y parvenir, plusieurs initiatives sont en cours : fruitière de gestion forestière dans le Jura, plan de développement de massif ciblé sur les propriétés de 4 à 25 ha en Haute-Saône, ou encore gestion concertée dans les ASA pour le Doubs. ●

Sabine LEFEVRE

Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE SAÔNE DES SYSTÈMES DE CULTURE ÉCONOMES ET AUTONOMES



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône a organisé le 28 novembre 2014 une réunion technique sur le thème des systèmes de cultures économes et autonomes. Devant une centaine de personnes, Nicolas MUNIER JOLAIN de l'Inra de Dijon est venu présenter les résultats de son expérimentation longue durée sur la gestion des adventices. Sur les différentes modalités testées, la modalité protection intégrée (avec allongement des rotations, faux-semis, et désherbage mécanique) obtient des résultats assez remarquables. Sur ces systèmes l'IFT herbicide a baissé de 60 % par rapport au système de désherbage classique. Selon, l'ingénieur de recherche, les leviers existants pour éviter le recours aux herbicides sont nombreux mais pris séparément, ils sont moyennement efficaces. Dans ce système de culture, il faut combiner les leviers et considérer la lutte chimique comme la dernière action à mettre en œuvre en cas d'infestation importante. Cette intervention est venue compléter, d'autres présentations techniques sur les thèmes de la réduction des intrants et de l'autonomie en élevage, des préoccupations qui sont au cœur de la nouvelle PAC 2015 et des nouvelles MAE systèmes. ●

Jérôme TSCHENN
CA70



MES P@RCELLES

ATTERRISSAGE RÉUSSI EN TERRE COMTOISE

Le 19 décembre dernier se tenait à Besançon l'assemblée générale du groupe coopératif Terre Comtoise. À l'issue de cette assemblée, le groupe Terre Comtoise, représenté par son président Clément Tisserand, et la Chambre d'agriculture de Franche-Comté représentée par son président Michel Renevier, ont signé une convention de partenariat prévoyant de mettre à disposition des collaborateurs du groupe Terre Comtoise les outils de saisie du conseil conçus par les Chambres d'agriculture de Franche-Comté. Elle permet également de diffuser auprès des adhérents du groupe Terre Comtoise l'outil MesP@rcelles. Les objectifs sont de satisfaire les besoins en matière de traçabilité du conseil, d'enregistrement et de traitement des données relatives aux exploitations. Au cours de son allocution, Michel Renevier précisait que les outils de la sphère MesP@rcelles "permettront aux agents d'affiner leurs préconisations, le suivi des cultures et d'orienter les conseils dans un triple défi économique, environnemental et social". ●

Jean-Michel ANTOINE

Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté

mes
p@rcelles
De la sécurité
à la performance

terre
comtoise
Solidarité Responsabilité Culturelle Diversité

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA QUAND TECHNOLOGIE ET AGRONOMIE S'ALLIENT

En septembre 2014 à Saint Loup (Jura), une centaine de personnes a participé à la manifestation « technologie et agronomie » organisée par la Chambre d'agriculture du Jura et le GVA de Chemin Dole.



PRÉSENTATION DU DRONE EN SOUS-GROUPE

© Chambre d'Agriculture du Jura

Afin de compléter leur boîte à outils pour améliorer leurs pratiques culturales et réduire leurs intrants, certains agriculteurs s'orientent vers la valorisation de processus naturels. C'est dans ce contexte que les participants, répartis en 3 groupes, ont suivi successivement 3 ateliers.

Un atelier était consacré à l'autoguidage avec démonstration de striptill (Coop. Interval et Entreprise CARRE). Pour le second atelier, le drone et la pulvérisation à partir de cartographie ont fait l'objet de curiosité (Airinov et Espad-Trimble). Enfin, le troisième atelier « Sol et Biocontrôle » (GRAPE, CA Jura et CRA Franche-Comté) a permis d'observer les galeries de vers de terres et la puissance du travail racinaire d'un couvert végétal. Atelier clôturé par une présentation des biocontrôles. Une manifestation réussie pour la Chambre d'agriculture du Jura, tant pour les thèmes innovants présentés que pour l'innovation dans la forme de la manifestation, la diversité des intervenants et la qualité du partenariat avec le GVA.

FINANCEMENT :

Le plan Ecophyto est piloté par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses. ●

Béatrice SIMON
CA39



BIENVENUE À LA FERME TERROIRS ET INNOVATIONS



Forts de 185 adhérents, les réseaux Bienvenue à la Ferme de Franche-Comté travaillent depuis un an à un projet Interreg avec les cantons suisses du Jura et du Jura Bernois. « Terroirs et Innovations » est le titre de ce projet qui vise à un rapprochement des acteurs de l'agritourisme au sujet des produits fermiers et des services d'accueil à la ferme.

Des actions de formation et de promotion sont conduites en partenariat.

Une formation sur la découverte des fabrications fromagères fermières se déroulera en avril à l'ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) de Poligny.

Un travail sur l'accueil pédagogique est en cours.

Par ailleurs nous faisons stand commun sur des salons touristiques comme ceux de Colmar, Besançon, Zurich.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Côté France : www.bienvenue-a-la-ferme.com/franche-comte
Côté Suisse : www.frij.ch

POUR PASSER DES VACANCES A LA FERME :

En France : www.bienvenue-a-la-ferme.com/franche-comte
En Suisse : www.terroir-juraregion.ch

CONTACTS :

Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté (France) :

Pierre Boireau
responsable projet - pboireau@agridoubs.com

Fondation rurale interjurassienne (Suisse):

Olivier Boillat
responsable projet - olivier.boillat@frij.ch



Ce 4 pages a été rédigé par les Chambres de Franche-Comté et coordonné par

Delphine Fouchard
Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté

LE CONSEIL DE L'ARBRE UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS ET DE COMPÉTENCES

130
conseillers
de l'arbre sont mis au
service des propriétaires
forestiers ou des
agriculteurs par les
Chambres
d'agriculture

Les Chambres
départementales et
régionales d'agriculture
ont compétence pour
contribuer à la mise
en valeur des bois et forêts
et promouvoir les activités
agricoles en lien avec la forêt
(Article L 322-1 du Code forestier).



87

experts
forestiers



49

techniciens
haies bocages



25

conseillers
agroforesteries



46

spécialistes
bois-énergie

21

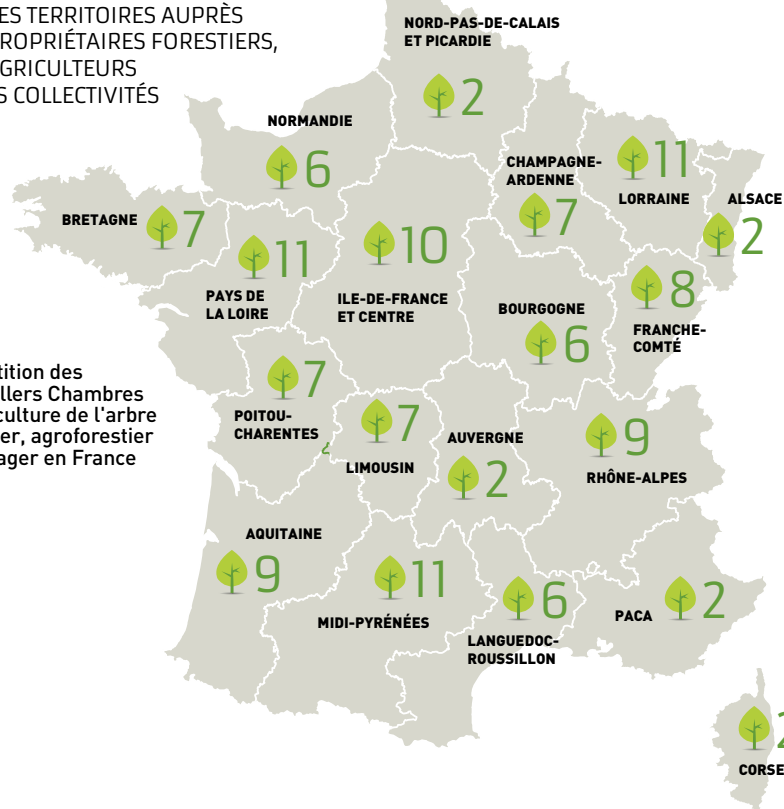
UNE ACTION EFFICACE POURSUIVANT DE MULTIPLES OBJECTIFS

Les conseillers des Chambres d'agriculture agissent sur les territoires pour :

- rapprocher les propriétaires forestiers pour concentrer la mobilisation du bois : création d'ASA, d'ASL...,
- accompagner les petits propriétaires dans la gestion de leur forêt de manière collective : animation de CETEF, GDF, CEDEF...,
- restructurer le foncier pour augmenter la taille moyenne des parcelles,
- promouvoir et encourager des projets sur l'utilisation du bois matériau (dans les bâtiments agricoles, industriels et à usage d'habitation) et du bois énergie : les conseillers des Chambres d'agriculture ont participé à la création de filières locales Bois Energie,
- valoriser les différentes fonctions de la forêt et des arbres, sur la structuration du sol, l'épuration et l'infiltration de l'eau, l'effet tampon face à des conditions climatiques variables, la protection de la biodiversité, la chasse et le stockage de carbone,
- accompagner la gestion des arbres hors forêt : bocages, haies et systèmes agroforestiers

LES 130 CONSEILLERS FORESTIERS
ET AGROFORESTIERS INTERVIENNENT
SUR LES TERRITOIRES AUPRÈS
DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS,
DES AGRICULTEURS
ET DES COLLECTIVITÉS

Répartition des
conseillers Chambres
d'agriculture de l'arbre
forestier, agroforestier
et bocager en France



L'EUROPE INVESTIT EN FORÊT

LES 7 MESURES DE SOUTIEN DU PILIER 2 DE LA PAC POUR LE SECTEUR FORESTIER

Sept mesures du Pilier 2 de la Pac sont consacrées spécifiquement au secteur forestier. Les régions ont le choix de les ouvrir ou non, et d'en faire bénéficier leurs ressortissants forestiers.

INVESTISSEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES FORESTIÈRES ET L'AMÉLIORATION DE LA VIABILITÉ DES FORÊTS



AGRICULTEURS ET FORESTIERS PEUVENT BÉNÉFICIER DE NOMBREUX FINANCEMENTS DU PILIER 2 DE LA PAC SELON LA DÉCISION DES RÉGIONS



© Cerdon C CA Héroult

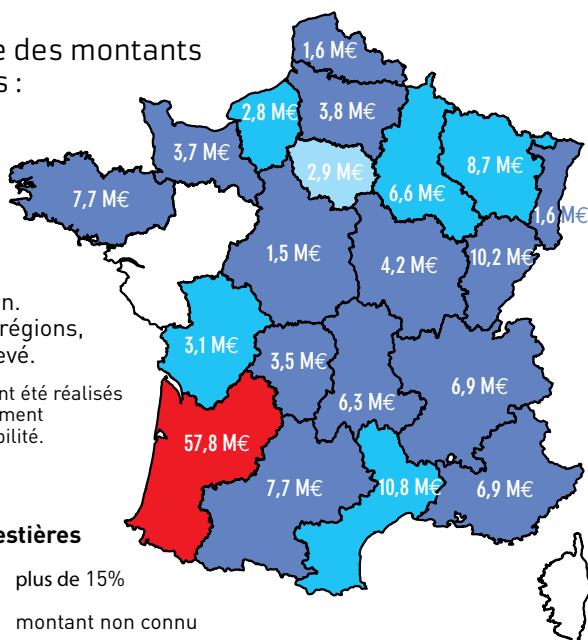
Répartition régionale des montants des aides financières : l'Aquitaine en tête

La région Aquitaine a décidé d'investir fortement dans les mesures forestières pour la prochaine programmation. Dans la plupart des autres régions, l'investissement est peu élevé.

NB : On notera que ces calculs ont été réalisés en retirant l'ICHN de l'investissement afin d'en avoir une meilleure lisibilité.

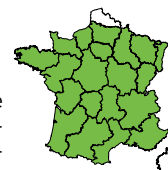
Part du budget FEADER consacré aux mesures forestières

- moins de 2,5 %
- plus de 15%
- entre 2,5 et 5 %
- montant non connu



INVESTISSEMENTS PHYSIQUES [article 17]

Cette mesure finance le soutien aux infrastructures liées au développement, à la modernisation, ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie et comprend entre autres : l'accès aux surfaces agricoles et boisées, le remembrement, l'amélioration des terres et l'approvisionnement et les économies en énergie et en eau. Bien que cette mesure soit destinée aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie, certaines régions destinent cette mesure au milieu forestier uniquement : Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Ile-de-France, Limousin, Picardie. L'aide prend la forme d'une subvention. Pour certaines régions, l'aide peut être attribuée sous la forme d'une avance remboursable, d'une bonification d'intérêt, d'une garantie d'emprunt ou d'une participation à un fond d'investissement.

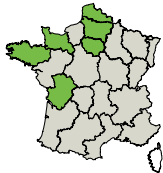




© Houth G CA Tarn

BOISEMENT ET CRÉATION DE SURFACES BOISÉES (article 22)

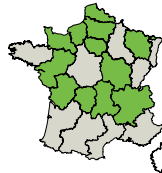
Cette mesure finance les coûts d'installation de boisement et inclue une prime annuelle par hectare destinée à couvrir les pertes de revenus agricoles et les coûts d'entretien, y compris les éventuels nettoyages anticipés et tardifs, pour une période maximale de douze ans. Dans le cas de terres appartenant à l'État, l'aide peut uniquement être accordée si l'organisme qui gère ces terres est un organisme privé ou une municipalité. L'aide au boisement de terres qui sont la propriété d'autorités publiques ou l'aide accordée pour les arbres à croissance rapide ne couvre que les coûts d'installation.



© AGROOFI

MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGROFORESTIERS (article 23)

Cette mesure finance les coûts d'installation et les coûts d'entretien. Ces coûts sont compensés sous forme d'une prime annuelle par hectare pendant une période maximale de cinq ans. Les terres agricoles et non agricoles sont admissibles au bénéfice de l'aide.



PROPRIÉTAIRES FORESTIERS :

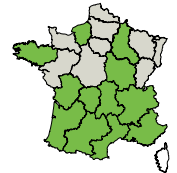
Si la mesure qui vous intéresse est ouverte dans votre région, rapprochez vous de votre Chambre d'agriculture pour savoir comment en bénéficier !



© Durasse B CA 64

PRÉVENTION ET RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS AUX FORÊTS PAR DES INCENDIES DE FORÊT, DES CATASTROPHES NATURELLES ET DES ÉVÉNEMENTS CATASTROPHIQUES (article 24)

Cette mesure finance, dans les zones forestières présentant un risque d'incendie de moyen à élevé, les infrastructures de protection, les activités locales et à petite échelle de prévention contre les incendies ou autres risques naturels; y compris le recours à des animaux en pâturage, l'établissement et l'amélioration des installations de contrôle des incendies de forêt, des parasites et des maladies et des équipements de communication et la reconstitution du potentiel forestier endommagé.



© EduardSV - Fotolia.com

INVESTISSEMENTS AMÉLIORANT LA RÉSILIENCE ET LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS (article 25)

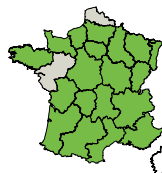
Cette mesure finance les investissements visant la mise en œuvre d'engagements dans le domaine de l'environnement en vue de fournir des services écosystémiques et/ou de renforcer le caractère d'utilité publique des forêts ou des surfaces boisées de la zone concernée ou d'améliorer le potentiel d'atténuation des changements climatiques que possèdent les écosystèmes, sans exclure des bénéfices économiques à long terme.



© GintzCA 67

INVESTISSEMENTS DANS LES TECHNIQUES FORESTIÈRES ET DANS LA TRANSFORMATION, LA MOBILISATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS (article 26)

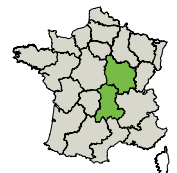
Cette mesure finance les investissements relatifs à l'amélioration du potentiel forestier ou relatifs à la transformation, à la mobilisation et à la commercialisation conférant une valeur ajoutée aux produits forestiers.



© Chlorophylle - Fotolia.com

SERVICES FORESTIERS, ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES ET CONSERVATION DES FORÊTS (article 34)

Cette mesure finance, par hectare de forêt, les gestionnaires forestiers publics et privés et les organismes de droit privé et public ainsi que leurs associations qui s'engagent, sur la base du volontariat, à exécuter des opérations consistant en un ou plusieurs engagements forestiers, environnementaux et climatiques. Dans le cas de forêts appartenant à l'État, l'aide peut uniquement être accordée si l'organisme qui gère ces forêts est un organisme privé ou une municipalité.



PRESSION SUR LE BOIS FORESTIER DE L'URGENCE DE LA GESTION DE LA HAIE

Le bois des haies des exploitations agricoles représente 2 millions d'hectares, ce gisement durable et facilement accessible ne doit pas être le parent pauvre des politiques publiques.

La forêt représente 16 millions d'hectares en France métropolitaine. 60 % seulement de l'accroissement naturel est récolté chaque année, ce qui en fait globalement, au niveau national, une forêt sous-exploitée. Mais c'est sans compter les disparités locales causées par le morcellement de nos forêts entre 3,5 millions de propriétaires : inévitablement, certaines sont laissées à l'abandon, ce qui augmente la pression sur les autres. Un autre gisement de bois existe, dans les haies des exploitations agricoles, facilement accessible, et quelque peu oublié des politiques publiques de la filière : ce bois "hors forêt" représente pourtant 2 millions d'hectares...

GESTION DURABLE DU BOIS



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Largement installé dans le paysage français les labels de gestion durable de la forêt (PEFC, FSC) garantissent d'une part la gestion durable des forêts et d'autre part assurent une traçabilité du bois issu de ces massifs forestiers. Ces labels sont si bien installés qu'ils sont devenus, au fil des années des éléments incontournables des cahiers des charges des collectivités qui veulent s'approvisionner en bois durable, issu de gestion raisonnée. Les chiffres du ministère de l'Agriculture indiquent qu'en 2012, 35 % de la forêt dite de production était certifiée PEFC. Cette surface représente 8 millions d'hectares (y compris DROM) en 2014 pour la seule marque PEFC. Depuis 2006, l'État et les collectivités territoriales se fixent des objectifs d'intégration du développement

durable dans leur politique d'achat. Ainsi, les appels à projets de fourniture de bois pour des chaufferies ou chaudières de bâtiments publics (écoles, mairies ...) intègrent des éléments de développement durable de trois formes : une part plus ou moins importante de clauses environnementales, un taux minimal d'émission de CO₂ ou encore la mention explicite de la « durabilité » du bois.

L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE EN CIRCUIT COURT, C'EST POSSIBLE !

La forêt française, couvre 31 % du territoire national et est sous exploitée, notamment du fait du morcellement de la forêt privée. Les difficultés techniques d'exploitation liées à ce morcellement et au contexte géographique des gisements font que chaque année on ne récolte que 60 % de ce qui pousse. La structuration de filières courtes, pour l'alimentation de petites chaufferies offre de nouvelles solutions techniques pour exploiter des ressources inexploitées et jusque là laissées à l'abandon.

Ce développement d'entreprises locales bois-énergie permet de prélever la ressource disponible dans un territoire donné tout en prenant soin de ne pas surexploiter lesdites ressources. Les 22 Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) bois-énergie françaises illustrent parfaitement ce modèle dans lequel les plateformes de stockage sont multipliées pour collecter du bois dans un rayon n'excédant pas 30 kilomètres autour d'un lieu de stockage, lieu sur lequel le bois est transformé et séché avant d'être livré aux consommateurs (Source : FNCUMA).



La plateforme bois de la Salvetat-sur-Agoût avec, en premier plan, les big-bag de bois de chauffage (contenance de un stère). En arrière plan, le bâtiment abritant la fendeuse pour la fabrication de bois bûche et le stock de plaquettes forestières.

© Houth.Q. CA Tern

AVEC QUELS MODES DE GESTION ?

Aucun outil ne permet (dès lors qu'on sort de la forêt) à ce jour aux clients de distinguer les produits issus d'une exploitation responsable, locale et durable des autres produits.

Le bois issu du bocage, de la haie, de l'agroforesterie... ne peut afficher sa durabilité et sa gestion durable de l'amont à l'aval que par, au mieux, des chartes de bonnes pratiques. Or ces chartes ne garantissent rien de plus qu'une intention de gestion durable de la haie puisque aucun contrôle n'est prévu ou effectué. Les gestionnaires d'arbres hors forêt (i.e. les agriculteurs) n'ont aujourd'hui aucun outil permettant de garantir cette gestion

Le bois « agricole » est présent sur plus de 600 000 km en France et représente en volume moyen

93 m³/km
soit près de
65 millions de m³
(Source : Solagro).

durable de l'amont à l'aval de la filière ; il leur est par conséquent, et de plus en plus régulièrement, impossible de répondre aux appels d'offre des collectivités pour leur approvisionnement en bois local. Et pourtant, ce bois « agricole » est présent sur plus de 600 000 km en France et représente en volume moyen 93m³/km soit près de 65 millions de m³ (Source : Solagro). Pour le seul exemple de la Basse-Normandie, l'arbre hors forêt représente un volume sur pied de 22,8 millions de m³ (Source : Chambre d'agriculture de Normandie) soit 20 % du volume de bois de la



EN BRETAGNE CERTAINS AGRICULTEURS, REGROUPÉS DANS UNE SCIC BOIS-ÉNERGIE GAGNENT, GRÂCE AU BOIS DE LEUR BOCAGE ENTRE 2 000 ET 3 000 EUROS PAR KILOMÈTRE DE HAIE EN LA VALORISANT EN PLAQUETTE.

région. Il s'agit de bois local, pour lequel une gestion durable est possible et qui pourtant est aujourd'hui non certifiable.

DES VOLUMES FAIBLES MAIS UN ENJEU ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL FORT

Bosquets, haies et arbres d'alignements ne représentent à eux tous que 2 millions d'hectares quand la surface forestière nationale est de 16 millions d'hectares (Source : Terruti-Lucas). De plus, il s'agit d'un gisement peu concentré localement : un hectare d'arbres alignés ne se gère pas, ni ne se récolte de la même manière qu'un hectare de forêt. Les coûts afférents à la gestion d'une haie sont largement supérieurs pour un même volume de bois. À titre d'exemple, un diagnostic de la haie et son plan de gestion coûtent en moyenne 1 500 euros par exploitation, quand pour un Plan Simple de Gestion forestier, on ne dépasse pas 45 € par hectare de forêt (Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire).

Les coûts d'exploitation et la dispersion de la matière première font que le bois hors forêt ne sera probablement que dans de très rares cas particuliers compétitif avec le bois forestier. De fait, l'enjeu vis-à-vis de ces arbres hors forêt ne se situe pas dans les volumes de bois à mobiliser : volumes totaux faibles, ressource éparse ; mais plutôt sur des enjeux écologiques et de lien social et d'économie territoriale.

L'arbre de la haie est présent dans la Trame Verte et Bleue (TVB) à travers la notion de corridors écologiques. À cet enjeu écologique, se greffe une opportunité pour l'agriculteur de se positionner en gestionnaire raisonné d'espaces. La commercialisation de bois issu de la haie peut y contribuer activement : en trouvant une valorisation économique à la haie, l'agriculteur l'entretient davantage, la haie est en meilleur état, l'accueil des auxiliaires de culture est amélioré, les volumes de bois récoltés sont augmentés et par la même occasion le chiffre d'affaires et le revenu. En Pays de la Loire, Dominique Bordeaux, éleveur laitier bio des Pays de la Loire, affirme que 15 % de son revenu provient de l'entretien de ses haies et de l'agroforesterie. Une SCIC Bois-énergie de Bretagne (qui récolte le bois d'une cinquantaine d'agriculteurs dans un rayon de 30 km) corrobore ces chiffres : les agriculteurs, gagnent, grâce au bois de leur bocage entre 2 000 et 3 000 euros par kilomètre de haie en la valorisant en plaquette.

Pour le moment, ces quelques exemples fonctionnent par la bonne volonté et la bonne coopération des acteurs sur le terrain. Afin, que d'autres groupes d'agriculteurs puissent se réunir dans ces SCIC de fourniture locale du bois énergie, un rééquilibrage est nécessaire : l'impossibilité de faire certifier leur gestion durable bloque les agriculteurs dans ces démarches de valorisation de leur "atelier bois". Elle freine aussi de nombreuses collectivités, qui ne voudraient pas, malgré elles, participer à la destruction du bocage français.

VERS LA CERTIFICATION DU BOIS HORS FORÊT

Les agriculteurs veulent valoriser une des ressources de leur territoire quand la société (collectivités, grand public) veut avoir un droit de regard sur la gestion de cette ressource. La certification de la gestion durable de la ressource « bois hors forêt » apparaît comme une solution concrète et pragmatique face à ces deux demandes convergentes, évitant ainsi le développement tout azimut de chartes (sans contrôles réels) et de plans de mobilisation, sans garantie de gestion durable.

Des filières bois énergie locale se développent grâce à une implication forte des exploitations agricoles et des structures collectives, au sein desquelles elles se regroupent. La reconnaissance de la gestion durable du « bois agricole » au même titre que celle du bois forestier doit être effective pour encourager le déve-

loppement de ces filières. Cette reconnaissance permettrait de considérer sur un pied d'égalité l'approvisionnement en bois énergie local issu de la haie ou de la forêt lors de la commande publique ou privée, et laisserait aux collectivités et autres acheteurs l'opportunité de choisir l'offre la plus durable et la plus avantageuse pour leurs territoires. ●

SCIC ?

Une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) promeut des valeurs collectives et doit avoir un double objectif : efficacité économique et dimension sociale. Elle fonctionne selon le principe coopératif "un associé, une voix". Aujourd'hui on en compte 360 tous domaines confondus.

Sur le bois Énergie, 22 SCIC se sont montées sur le territoire national.

[Source : FNCUMA, Les Scic bois énergie en France : diagnostic, analyse et perspectives - Olivier Pinel]

Ce qu'il faut retenir

FORÊT :

16
millions d'hectares

ARBRES HORS FORÊT :

Bosquets, haies, bocages, arbres d'alignement :

2 M d'ha

5 000
tonnes

de bois agricole
récoltées
à destination
énergétique

=

1 emploi
direct non
délocalisable
dans la collecte
du bois

EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN

LES FLEURONS DE NOTRE AGRICULTURE ET DE NOTRE INNOVATION DANS UN ÉCRIN DE BOIS

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN SE DÉROULERA DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2015.

SA THÉMATIQUE GÉNÉRALE REPOSE SUR LE THÈME « NOURRIR LA PLANÈTE, ÉNERGIE POUR LA VIE ».

→ La France évoquera les solutions qu'elle entend apporter au travers notamment du développement de son modèle agricole dans un véritable écrin durable et moderne puisque son pavillon sera réalisé totalement à partir d'une structure en bois entièrement réalisée à partir de sapins des forêts de Franche-Comté. Près de 1 300 m³ de bois de charpente seront ainsi mobilisés pour réaliser cet espace entièrement scénographié. L'entreprise Simonin spécialisée dans la découpe artistique du bois implantée dans le Doubs est chargée de la découpe de cette ossature complexe et innovante en lamellé collé. Une véritable prouesse écologique et durable pour présenter les fleurons de notre agriculture et ses capacités d'innovations. Parmi les thèmes évoqués l'agriculture de précision, l'agro-écologie, le progrès génétique, la flore positive, la chimie du vivant.



ANNÉE 2015

ACCUMULATION D'INCERTITUDES POUR LES AGRICULTEURS

D'année en année, l'agriculture française doit absorber des chocs. Certains sont plus conjoncturels, d'autres plus structurels. L'année 2015 devrait être celle des chocs structurels, tant par l'entrée en vigueur de la PAC depuis janvier que par la sortie des quotas laitiers. A ces deux bouleversements s'ajoutent les incertitudes sur les prix, les répercussions de l'embargo russe, sans oublier le déroulement des négociations transatlantiques. L'avenir des producteurs n'aura jamais été aussi peu lisible.

On se contentera ici de livrer successivement plusieurs éclairages sur les incertitudes liées à une conjoncture économique encore convalescente, à une instabilité des prix agricoles, et enfin à une lisibilité fragile pour ce qui concerne l'embargo russe. Suggérons, de surcroît, de conserver un peu de matière grise afin de suivre le déroulement des négociations transatlantiques, autre sujet de préoccupation pour les agriculteurs.

PREMIER FRONT : UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE PEU LISIBLE

Lors du déclenchement de la crise de 2007, plusieurs analystes avaient souligné le découplage des taux de croissance. À l'effondrement des économies industrialisées, qui n'avaient pas connu une crise aussi dévastatrice depuis 1929, les récessions s'enchaînant aussi rapide-

ment que le degré d'interdépendance de ces économies le permettait, s'opposait l'étonnante résilience des pays émergents, Chine en tête, dont les taux de croissance sont demeurés élevés. Près de d'une décennie après, c'est autour des émergents d'entrer dans une phase de ralentissement, obligeant à plusieurs reprises le Fonds Monétaire International (FMI) à réviser à la baisse ses prévisions de croissance mondiale. La Chine va connaître en 2015 le plus faible taux de croissance de ces vingt-cinq dernières années, aux alentours de 7 % contre 14 % au tout début de la crise. Des économies comme le Brésil, le Venezuela... sont en quasi-récession, victimes de ce que les économistes appellent la « maladie hollandaise », c'est-à-dire une trop grande dépendance aux matières premières, favorable lorsque les prix flambent, beaucoup moins propice lorsqu'ils se retournent, sachant que, entre-temps, ces économies n'ont pas profité de la hausse pour investir.

27

Il est des années où il est suggéré de se préparer à des turbulences suffisamment nombreuses et porteuses de changements structurels. Pour les agriculteurs français, 2015 devrait être un bon cru en matière de mutations profondes, les obligeant à déployer des stratégies d'adaptation et à se doter d'une réserve d'énergie conséquente pour les affronter. Il y eut la réforme de la PAC, entrée en application il y a déjà quelques semaines. S'annonce en avril une sortie des quotas laitiers dont on connaît encore mal les impacts économiques, sociaux, sans parler de la capacité des nouveaux outils de régulation (marché à terme, contractualisation, organisation de producteurs...) à répondre au défi des crises à venir dans le secteur laitier.



**L'AGRICULTURE AMÉRICAINE EST PRÊTE À AFFRONTER
UNE BAISSÉ DES PRIX EN RAISON D'UNE POLITIQUE
AGRICOLE BIEN OUTILLÉE POUR PRÉSERVER
LES REVENUS DES AGRICULTEURS.**

© P.Tobek Fotolia.com

●●● Côté zone euro, des signes de reprise s'affichent sur le tableau de bord, y compris pour la Grèce, mais les forces déflationnistes sont toujours en action, au point d'amener le gouverneur de la BCE à, enfin, déployer à son tour une politique monétaire dite non conventionnelle, le fameux Quantitative Easing (Q.E). L'effet escompté des achats de dettes par la BCE est d'injecter des liquidités (60 milliards d'euros par mois durant 12 à 18 mois) essentiellement dans le système bancaire afin de stimuler le crédit et donc de relancer l'investissement productif. Pari risqué, dans la mesure où les agents économiques restent encore endettés, et les entrepreneurs ne disposent pas d'une liquidité suffisante en matière de débouchés pour se lancer dans l'investissement. S'agissant du secteur agricole, l'endettement des exploitants est élevé, supérieur à celui estimé en Allemagne. Avec un revenu très volatil, les banques n'en seront que plus fileuses pour accorder des crédits, bloquant le processus de reprise.

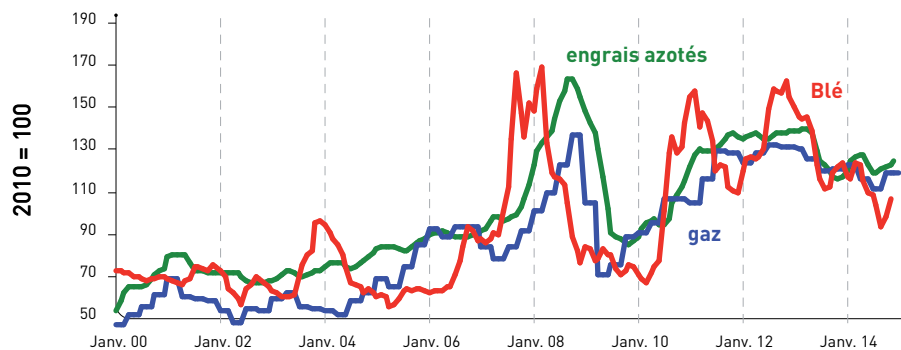
Et puis, il y a l'économie américaine qui a terminé l'année 2014 sur une croissance de plus de 2 %, qui voit son taux de chômage tomber à moins de 5 %, et qui se prépare, côté agricole, à affronter la baisse des prix en raison d'une politique agricole bien outillée pour préserver les revenus des agriculteurs.

DEUXIÈME FRONT : DES PRIX AGRICOLES GLOBALEMENT ORIENTÉS À LA BAISSÉ

Le ralentissement des pays émergents exerce un impact direct sur le prix des matières premières. Une économie comme la Chine capte à elle seule plus de 50 % des disponibilités en cuivre, plus de 60 % pour le soja. Que l'activité se contracte en Chine et c'est le rythme de ses importations qui s'essouffle, pesant ainsi sur le prix.

S'agissant du pétrole, la baisse est im-

Graphique 1 Indice du prix des engrais simples azotés, du gaz et du blé tendre Rouen



416 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : INSEE -SSP

pressionnante. Le pic des années 2007-2008, à 140 \$ le baril, est désormais bien loin. Le baril gravite depuis la fin de l'année 2014 autour de 50 \$, baisse qui

risque d'entraîner les autres matières premières dans son sillage. Si le ralentissement chinois joue un rôle dans cette spirale, il faut y voir surtout l'impact de la stratégie de l'Arabie Saoudite qui cherche à affaiblir la production américaine

tirée de l'exploitation des ressources de schiste, sans parler de l'objectif inavoué mais tellement explicite de perturber l'économie russe.

Pas certain que cette baisse du prix du baril ne se répercute sur les coûts de production des agriculteurs, en tous les cas dans l'immédiat. Les prix des intrants, engrais en tout premier lieu, demeurent élevés, les fournisseurs estimant sans doute que le prix du blé, même en retrait, reste élevé (graphique 1). Une perspective qui pourrait ainsi confirmer l'orientation baissière du revenu des agriculteurs.

Les prix agricoles s'inscrivent eux aussi sur une tendance baissière, même si en début d'année, ils se sont très légèrement redressés. Toute la question est de savoir si cette tendance va se prolonger, confirmant du coup les projections américaines publiées en février, ou s'il ne s'agit que d'un épisode temporaire, corroborant la volatilité des cours. Les prévisionnistes n'y voient pour le moment guère plus

clair, partagés entre des paramètres comme l'état des récoltes, l'aléa climatique, la demande mondiale...

L'incertitude qui règne sur les marchés agricoles est par ailleurs de plus en plus indissociable des tensions géopolitiques et géoéconomiques. L'analyse des marchés agricoles ne saurait désormais se cantonner au seul prisme de l'économie, appelant de ce fait une lecture plurielle, mobilisant notamment la géopolitique.

TROISIÈME FRONT : LES TENSIONS GÉOÉCONOMIQUES

Un autre front s'est donc ouvert depuis l'été 2014, l'embargo russe, qu'il s'agit de gérer au mieux pour ne pas reculer sur les marchés mondiaux. Pour l'UE, la baisse des exportations est estimée à 36 %, avec des contrastes importants entre les Etats membres.

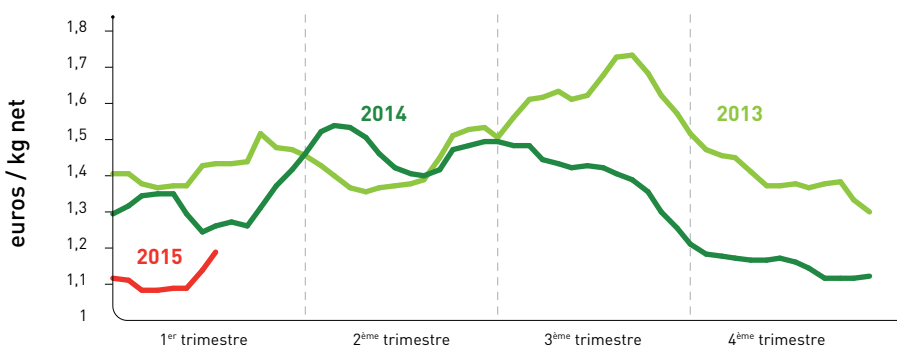
Pour la France, le recul des exportations sur le marché russe est d'environ 23 %, pour un montant global de 175 millions d'€. C'est le secteur laitier qui est le plus touché par la fermeture du marché russe, essentiellement les fromages et le beurre, suivis des fruits et légumes. Pour la viande porcine, c'est même une double peine, l'embargo sanitaire de février ayant été alourdi par l'embargo économique d'août 2014. Début 2015, malgré l'amorce de redressement, le cours du porc se situe à un niveau très bas, préoccupant pour la pérennité de certains élevages (graphique 2).



**EMBARGO SANITAIRE,
PLUS EMBARGO RUSSE
ONT FORTEMENT
IMPACTÉ LE COURS DE
LA VIANDE PORCINE.**

© Simone Vandenberg - Fotolia.com

Graphique 2 Cotations du porc au cadran de Plérin



119- Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Marché du porc breton

**LA HUITIÈME TABLE RONDE DES NÉGOCIATIONS
TRANSATLANTIQUES S'EST DÉROULÉE LES 2-6 FÉVRIER,
LA PROCHAINE SE DÉROULERA EN AVRIL.**



© Eisenhans - Fotolia.com

Les viandes de volaille sont également fortement touchées par la décision russe de fermer son marché. L'excédent commercial, déjà précaire, des volailles, s'effondre, passant de 104 millions d'€ en 2013 à 17 en 2014. Comment va évoluer la situation économique des producteurs qui exportaient jusqu'à présent en Russie ? Difficile de répondre à une telle question, ce qui se passe actuellement en Ukraine laissant planer le risque de nouvelles sanctions contre Moscou, comme l'a indiqué Washington fin février, ouvrant la voie à un alourdissement de l'embargo.

Enfin, les clivages sont à l'œuvre dans les négociations transatlantiques, le point culminant ayant trait au sort qui sera réservé aux IGP. Les négociations avancent, la huitième table ronde s'est déroulée les 2-6 février, et la prochaine en avril. C'est un défi important pour les agriculteurs français, et plus spécifiquement pour les éleveurs de viande bovine, porcine et de volailles. La plus grande vigilance est par voie de conséquence requise dans ces négociations. C'est ce qu'a recommandé le Comité des Régions de l'UE, lors de sa 110^e Session plénière des 11-13 février. De manière synthétique, il demande à ce que les négociateurs européens maintiennent l'opposition aux OGM, soient fermes sur les réglementations européennes dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments (étiquetage...), le bien-être animal, la biodiversité agricole¹. La signature d'un tel accord est encore lointaine. Il faut en profiter pour bien ajuster la stratégie agricole face aux Américains qui entendent bien reconquérir le marché européen, vis-à-vis duquel ils sont déficitaires. Des négociations révélatrices des tensions commerciales qui manifestement, n'ont jamais cessé entre ces deux géants agricoles mondiaux.

On le voit, les douze prochains mois vont être riches et intenses pour les agriculteurs. Mais aussi porteurs d'incertitudes. ●

Thierry Pouch
Chambres d'Agriculture France
Direction économie des agricultures
et des territoires

¹ Comité des Régions (2015), « Projet d'avis : Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement », 110^e session plénière, Bruxelles.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE¹ ET LOI DE FINANCES² : LES MESURES SOCIALES INTÉRESSANT LES ENTREPRISES AGRICOLES

Les Lois de financement de la sécurité sociale et de finances ont été publiées au Journal Officiel au mois de décembre dernier. Plusieurs mesures concernent directement les entreprises agricoles.

EMPLOIS OCCASIONNELS AGRICOLES

(art. 84 LF 2015)

L'exonération de cotisations sociales salariales en maladie, maternité, invalidité, décès, veuvage et vieillesse attachée aux contrats vendanges est supprimée à compter des rémunérations versées à partir du 01/01/2015.

L'exonération des cotisations patro-

nales pour les travailleurs occasionnels agricoles rémunérés sous 150 % du SMIC (exonération totale pour les rémunérations inférieures ou égales à 1,25 SMIC, puis dégressive pour les rémunérations jusqu'à 1,5 SMIC) est maintenue pour les exploitants agricoles et les sylviculteurs, mais elle est supprimée pour les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers pour les rémunérations versées à partir du 01/01/2015.

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

(art. 83 LFSS 2015)

Les conjoints collaborateurs, les aides familiaux et associés d'exploitation des chefs d'exploitations ont droit à des indemnités journalières (IJ) en cas d'incapacité temporaire de travail consécutive à un accident du travail ou à une maladie professionnelle pour des arrêts de travail prescrits à compter du 01/01/2015. Mais un décret doit fixer le délai à partir de l'expiration duquel les IJ seront versées et un arrêté est aussi nécessaire à la fixation du montant des IJ. Rappelons que pour les chefs d'exploitation, le délai de carence est de 7 jours, une majora-

30



**PLUSIEURS EXONÉRATIONS
DE COTISATIONS SOCIALES
ATTACHÉES AUX CONTRATS
DE VENDANGES SONT
SUPPRIMÉES.**

© Auremar fotolia.com

¹ Loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 (LFSS 2015) publiée au JO du 24/12
² Loi n° 2014-1654 du 29/12/2014 de finances pour 2015 (LF 2015) publiée au JO du 30/12

tion est appliquée au-delà de 28 jours : l'IJ est alors de 28,05 € à compter du 29^e jour. Cette prestation nouvelle ne donne lieu à aucune cotisation sociale supplémentaire au moins jusqu'en 2017.

DÉCLARATION ET PAIEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

(art. 29-I, 2^e LFSS 2015)

Au-delà d'un seuil de revenus professionnels à déterminer par décret, les exploitants agricoles sont tenus de réaliser les déclarations nécessaires au calcul et au paiement de leurs cotisations sociales par voie dématérialisée. Le seuil de 10 000 € serait envisagé dans un premier temps. En cas de non-respect de

aura le choix de son régime, parmi les régimes dont dépendent les activités qu'il exerce. Jusqu'à présent, rappelons que les exploitants pluriactifs relevaient du régime social correspondant à leur activité principale, celle générant le plus de revenus ou celle permanente. Cette mesure s'applique aux cotisations dues au titre des périodes à compter du 01/01/2015, mais les textes d'application sont encore attendus.

MSA ET MAJORATIONS DE RETARD

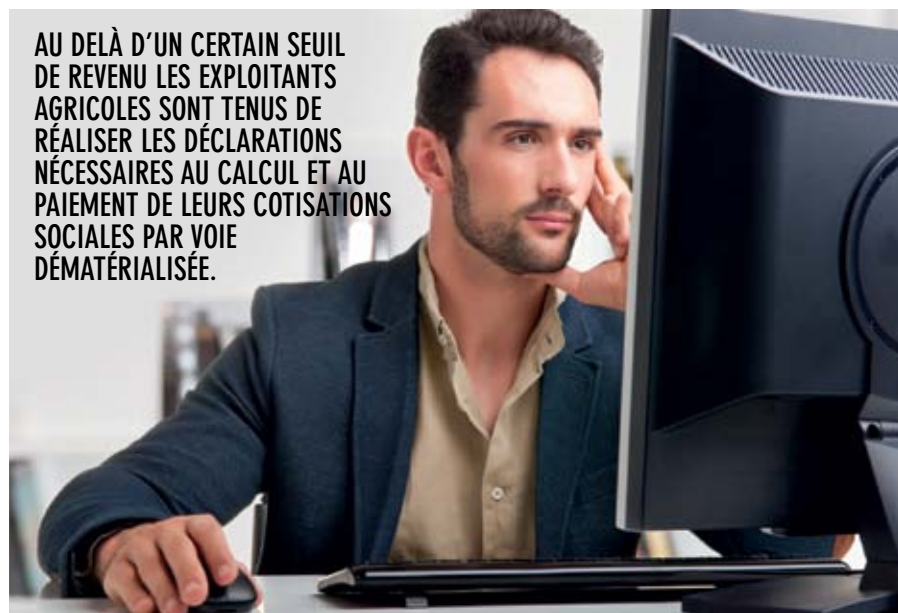
(art. 29-I, 1^{er} LFSS 2015)

Le directeur de caisse de MSA a seul compétence pour se prononcer sur les

d'agriculture (comme ceux des autres Chambres consulaires) et aux élus des caisses de MSA (comme ceux des autres caisses de sécurité sociale) entrent désormais dans l'assiette de leurs cotisations sociales, en tant que revenus professionnels. Reste à connaître les modalités pratiques de mise en œuvre de ce paiement. ●

Blandine SAGET

Chambres d'agriculture France
Pôle Entreprises et Territoires
Service Entreprises et Installation



AU DELÀ D'UN CERTAIN SEUIL DE REVENU LES EXPLOITANTS AGRICOLES SONT TENUS DE RÉALISER LES DÉCLARATIONS NÉCESSAIRES AU CALCUL ET AU PAIEMENT DE LEURS COTISATIONS SOCIALES PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE.

cette règle, l'exploitant encourt la majoration de 0,2 % des sommes déclarées ou versées par une autre voie. Cette mesure d'harmonisation avec les autres régimes sociaux s'applique au 01/01/2015.

EXPLOITANTS AGRICOLES PLURIACTIFS

(art. 9-I et IV LFSS 2015)

La loi prévoit une modification par décret des règles d'affiliation à un régime social unique pour les personnes qui exercent à la fois une activité non salariée agricole et une activité non salariée non agricole. La question est de savoir si l'exploitant

remises de pénalités et majorations de retard inférieures à un certain seuil qui reste à fixer par arrêté (les seuils de 1 856 € pour les cotisations sur salaires et de 741 € pour les cotisations des non-salariés seraient envisagés). Le Conseil d'administration reste compétent pour statuer sur les demandes de remise d'un montant supérieur.

COTISATIONS SOCIALES ET ÉLUS

(art. 8-III et IV LFSS 2015)

Les sommes versées à compter du 01/01/2015 aux élus des Chambres

Lutte contre la fraude en matière sociale

Plusieurs dispositions applicables au 01/01/2015 (sauf nécessité d'un texte d'application) concernent les contrôles et les sanctions en cas de fraude (art. 24, 90-II, 91, 93 et 94 LFSS 2015) et sont applicables au régime agricole :

- Un contrôle par une caisse de MSA au sein d'une entreprise rémunérant moins de 10 salariés ne peut pas s'étendre sur plus de 3 mois, renouvelables une fois.
- Le directeur d'une caisse de MSA peut conclure une transaction avec un chef d'exploitation dès lors que les sommes dues n'ont pas de caractère définitif. La transaction est définitive après l'accomplissement des obligations qu'elle prévoit : dès lors, plus aucune procédure contentieuse ne peut être engagée. Cette mesure s'applique au plus tard le 01/10/2015.
- Le travail dissimulé emporte désormais l'annulation des exonérations de cotisations sociales, quel qu'en soit le dispositif, y compris et c'est nouveau, l'ACCRE (art. 93).
- Toute personne refusant délibérément de s'affilier, encoure 6 mois d'emprisonnement et/ou 15 000 € d'amende à compter du 01/01/2015 (art. 90-II).

AGRICULTURE ET UE

L'EUROPE POLITIQUE S'EST DÉPLACÉE AU SIA 2015 !

Comme son nom l'indique, le Salon international de l'agriculture est certes le rendez-vous de l'agriculture française mais également de l'agriculture européenne et internationale. Quelle meilleure occasion pour rappeler le rôle et les missions des Chambres d'agriculture au service des agricultures et des territoires, et faire connaître nos priorités !

Dans le cadre de leur mission de représentation des agricultures et des territoires français à l'international, et à l'invitation de l'APCA, les Chambres d'agriculture ont accueilli sur leur stand plusieurs responsables européens : Commissaires, Députés européens, Président du CES Européen.

Priorité affichée de la Commission JUNCKER, la simplification a évidemment été au cœur des discussions. Les élus des Chambres d'agriculture présents lors de ces échanges ont insisté sur la nécessité de proposer rapidement des solutions concrètes aux agriculteurs.

Le Président Guy VASSEUR a souligné au Commissaire européen à l'agriculture et

au développement rural Phil HOGAN les incohérences dans la mise en œuvre de la PAC. Parmi celles-ci, les fermiers notamment ne doivent pas être pénalisés par les modifications de baux inhérentes à la gestion de leurs exploitations, de même que les haies doivent être comprises dans la SAU avec la flexibilité nécessaire à l'évolution des exploitations. Il a aussi rappelé les grandes priorités de l'agriculture européenne : favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, renforcer la compétitivité de l'agriculture et inciter à l'innovation en agriculture. À ce titre, Guy VASSEUR a remercié le Commissaire. Phil HOGAN pour le prix reçu de ses mains par les Chambres d'agriculture pour leur communication sur la PAC, avec le projet Innov'Action.



Les échanges avec le Commissaire européen à la Santé et à la Sécurité alimentaire Vytenis ANDRIUKAITIS ont été l'occasion d'échanger sur la qualité des produits européens et la prise en compte des normes élevées dans les négociations internationales, afin de garantir leur compétitivité. Les questions d'étiquetage ont été soulevées, que ce soit pour demander un étiquetage d'origine pour les viandes transformées, qu'une adaptation de l'étiquetage nutritionnel aux produits fermiers.



Henri MALOSSE Président du CES européen et Christophe HILLAIRET membre du Bureau de l'APCA en charge des affaires européennes et internationales.



Les députés européens sont des acteurs importants de la politique agricole européenne. Ici Eric ANDRIEU (S&D), premier vice-président de la Comagri et Michel DANTIN (PPE).



Jo GIROUD a rencontré Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, à la fiscalité et à l'union douanière sur les thèmes de la simplification, de la compétitivité...



Entretien avec Vytenis ANDRIUKAITIS Commissaire européen à la Santé et à la sécurité alimentaire

ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ POUR L'AGRICULTURE EUROPÉENNE

Lors de sa rencontre avec Pierre MOSCOVICI, le Secrétaire général de l'APCA Jo GIROUD, a insisté sur l'enjeu de compétitivité pour l'agriculture européenne et sur l'opportunité que peut représenter le plan d'investissement de 315 milliards d'euros annoncé par Jean-Claude JUNCKER pour favoriser une agriculture compétitive et innovante.

Les élus des Chambres d'agriculture ont profité de la venue de deux députés européens français de la Comagri, Michel DANTIN (PPE) et Eric ANDRIEU (S&D), pour faire un état des lieux des dossiers agricoles en discussion au Parlement européen : mise en œuvre de la PAC,

médicaments vétérinaires, agriculture biologique ou encore zootechnie.

Avec un Parlement européen co-législateur, les relations avec les députés européens doivent être de plus en plus étroites pour défendre une vision commune de l'agriculture française et européenne. ●

JUSTIN LALLOUET

Chambres d'agriculture France
Service Europe et action internationale

Pour en savoir plus

Retrouvez les vidéos de Phil HOGAN et de Vytenis ANDRIUKAITIS sur :



JOURNÉE NATIONALE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

QUELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Les Chambres d'agriculture ont organisé leur journée nationale annuelle sur l'Agriculture Biologique le 9 décembre 2014.

Cette journée a permis un échange constructif sur les différentes actions menées par le réseau des Chambres d'agriculture et de dégager quelques perspectives économiques et de développement.

Destinée prioritairement aux conseillers, élus et directeurs des Chambres d'agriculture, cette journée était également ouverte aux différents partenaires institutionnels, techniques et professionnels du secteur de l'AB. Temps fort de l'année, cette journée avait pour objectifs :

- > de permettre aux participants de prendre du recul sur leur action quotidienne dans le secteur biologique,
- > de resituer leur action, notamment l'accompagnement des conversions, dans le contexte économique national de l'AB,
- > et de faire connaître des actions du réseau des Chambres d'agriculture sur le développement de l'AB.

Une demi-journée a été consacrée à une exploration de la situation économique de l'agriculture biologique à des échelles différentes. Thierry POUCH de la direction économie des agricultures et des territoires à l'APCA a présenté les évolutions économiques mondiales, ses impacts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires et des perspectives pour l'agriculture biologique. Nicolas BERTRAND, directeur du réseau des entreprises bio en Rhône-Alpes « organics cluster » a présenté quatre scénarios de développement de l'Agriculture biologique à l'horizon 2025, résultats d'un travail de prospective nationale. La matinée s'est conclue sur une table ronde de responsables d'entreprises du secteur

biologique qui ont partagé leur vision du développement de l'AB.

DES OPPORTUNITÉS EN BIO POUR LA FRANCE SUR LE MARCHÉ EXPORT

L'économie mondiale apparaît en pleine mutation, avec l'affirmation de pays émergents, la Chine particulièrement, qui bousculent le leadership occidental. Ce basculement du centre de gravité de l'économie mondiale s'accompagne d'une évolution des besoins alimentaires des sociétés, résultat de l'élévation du niveau de vie ou d'une croissance démographique importante, en Asie et particulièrement en Afrique. Ces besoins alimentaires croissants engendrent une tension sur les ressources disponibles, souvent insuffisantes localement, et accroissent l'amplitude des échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires. La demande importante en produits carnés a permis à de nouveaux pays de mettre en place des stratégies d'exportation ambitieuses, exacerbant la compétition sur les marchés agricoles. Face à cette concurrence importante, la France, voit ses positions s'éroder mais conserve de solides atouts et pourrait recentrer sa stratégie d'export sur des pays voisins très demandeurs, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne notamment.

À ces évolutions économiques s'ajoutent des tensions sur les modèles agricoles dominants, liées à leurs effets sur le changement climatique, la pollution des sols et des eaux, voire la qualité nutritionnelle des aliments. On assiste ainsi à une transition nutritionnelle et une hausse des exigences de qualité des produits, particulièrement marquée en Chine, du fait de problèmes de pollution



des eaux et des sols et de pratiques frauduleuses récurrentes dans le domaine agro-alimentaire.

Les échanges agricoles mondiaux évoluent donc fortement, du point de vue de leur géographie comme de leur contenu. L'agriculture française possède des atouts pour y répondre et le développement de l'AB sur son territoire peut proposer des solutions en intégrant des produits de haute qualité dans la gamme d'exportation française et en proposant un avenir viable à un certain nombre d'exploitations.

Néanmoins, si le développement de l'AB en France apparaît comme un levier pour des pratiques plus agro-écologiques et paraît susceptible de trouver des débouchés du fait de l'évolution de la demande agricole mondiale, de nombreuses interrogations persistent sur son développement futur.

Quatre scénarios possibles

Le travail de prospective mené par Organics Cluster en 2014 identifie ainsi des incertitudes liées aux évolutions réglementaires, à l'attitude des principaux acteurs agroalimentaires, à la persistance de politiques de développement incitatives et à l'évolution de l'agriculture conventionnelle. Sur la base de ces variables, quatre futurs possibles sont ensuite proposés :

- 1 la prolongation de la tendance actuelle, où l'AB se développe sans rupture majeure,
- 2 à la suite de crises sanitaires et environnementales à répétition, l'établissement de l'AB comme modèle agricole dominant, soutenu par une implication accrue des pouvoirs publics et des acteurs économiques
- 3 la prise en charge du développement de l'AB par les acteurs privés, dû à un désengagement des Pouvoirs publics, aboutissant à une logique principalement financière de développement
- 4 la dilution de la bio, rattrapé par un verdissement important du conventionnel lui faisant perdre sa spécificité.

LES OPÉRATEURS DU SECTEUR BIOLOGIQUE SONT OPTIMISTES

Les opérateurs présents lors de la table ronde pensent que les perspectives de développement du secteur biologique sont bonnes et écartent les scénarios pessimistes. Les entreprises se positionnent avant tout sur le marché national, en croissance et demandeur de production d'origine française ; mis à part le marché du vin où les exportations vers d'autres pays de l'UE sont importantes et où l'on note un développement de celles-ci en direction des Etats-Unis et de l'Asie. Les circuits de distribution spécialisés et la grande distribution continuent de progresser, mais d'autres formes de commerce (artisans, e-commerce...) s'impliquent davantage dans l'AB ce qui est encourageant pour l'avenir.



Le e-commerce bio est également en plein développement comme l'illustre par exemple l'ouverture d'un drive fermier bio Bienvenue à la ferme en Hautes Pyrénées, regroupant plus de 13 producteurs et plus de 100 produits actuellement référencés. www.drivefermier-bio65.fr



L'amélioration de la compétitivité du secteur AB est une recherche constante des opérateurs afin de proposer un produit de qualité à un tarif acceptable pour le consommateur. L'AB doit donc être performante, innovante et réaliser des économies tout au long de ses filières. L'amélioration des performances tech-



© flairimages - Fotolia.com

La transmission des exploitations en AB est un des deux éléments importants qui déterminera la capacité du secteur AB à se développer durablement dans les années à venir.

niques et de la productivité est un levier essentiel de compétitivité dans toutes les productions, encore accru en grandes cultures. Les variations de volumes de céréales françaises biologiques trop importantes d'une année sur l'autre sont en effet préjudiciables aux élevages monogastriques et posent des problèmes aux opérateurs pour s'approvisionner en aliment d'origine française. Enfin, le maintien d'exploitations d'élevage et la transmission des exploitations en AB sont deux éléments importants qui détermineront la capacité du secteur AB à se développer durablement dans les années à venir.

L'AB française apparaît donc comme un secteur économique en croissance, actuellement tiré par une demande nationale dynamique. Les évolutions de la demande mondiale alimentaire, avec la hausse des exigences de qualité, pourraient constituer une opportunité de débouchés intéressante dans le cas d'une croissance importante de la production biologique française.

Loin de toute marginalisation, le secteur biologique français semble donc pouvoir s'inscrire durablement dans le dynamisme de la ferme France. ●

Nicolas DASPRES
Chambres d'agriculture France
Service Agriculture biologique

CHAMPAGNE-ARDENNE

AUTONOMIE AZOTÉE
EN TERRES DE CRAIE

Initié en 2013, le projet Auto'N, porté par la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne et conduit par Agro-Transfert Ressources et Territoires, vise à améliorer l'autonomie azotée des systèmes de production en terres de craie de Champagne-Ardenne et de Picardie. Retour sur la première phase du projet restituée à une trentaine d'agriculteurs et techniciens impliqués dans le projet.

36

AUTO'N : VERS DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE CULTURE, PERFORMANTS ET ÉCONOMES EN AZOTE MINÉRAL

Aller au-devant des préoccupations qui pèsent sur l'utilisation de l'azote minéral ; créer et évaluer de nouveaux systèmes de culture améliorant l'autonomie azotée grâce à un réseau de fermes volontaires ; assurer le transfert des innovations vers un plus large public d'agriculteurs à l'horizon 2020, tels sont les objectifs visés par le projet Auto'N. Porté par la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne et conduit par Agro-Transfert Ressources et Territoires, en partenariat avec les acteurs locaux - Chambres d'agriculture, coopératives, instituts techniques, INRA...¹ Auto'N concerne les exploitations de la Champagne crayeuse situées en Champagne-Ardenne et Picardie, soit un potentiel de

3 700 exploitations, 6 000 actifs agricoles et 700 000 ha (hors vignes et cultures pérennes)².

Conduite en 2013 et 2014, la première phase du projet a permis d'établir un diagnostic du territoire d'étude via l'agrégation de références scientifiques et techniques ainsi qu'une enquête qualitative auprès de 36 agriculteurs qui constitueront le vivier de fermes volontaires pour la deuxième phase (2015 à 2020). C'est sur cette première phase qu'Anthony Uijtewaal, chargé de projet Auto'N à Agro-Transfert, est intervenu mi-décembre auprès d'une trentaine d'agriculteurs et techniciens impliqués.

UNE DIVERSITÉ DE SOLS DE CRAIE

Il n'existe pas de cartographie intégrale des différents types de sols en Champagne crayeuse. Les données sont

Mi-décembre, une trentaine d'agriculteurs et techniciens impliqués dans le projet Auto'N ont participé au rendu des résultats des 36 enquêtes qualitatives par Anthony UIJTTEWAAL d'Agro-Transfert Ressources & Territoires. Réalisées auprès d'agriculteurs et polyculteurs-éleveurs de la Champagne crayeuse, elles traitaient de la gestion de l'azote dans les systèmes de culture.





tour des leviers d'amélioration de l'autonomie azotée a favorisé la prise en compte des opportunités et des contraintes spécifiques aux exploitations du territoire qu'elles soient économiques, sociales, environnementales ou agronomiques. Auto'N se veut un projet pragmatique et réaliste en lien avec les exploitants. Ce travail préliminaire abondera et guidera les choix lors de la conception de nouveaux systèmes de culture (SdC) performants et économes en azote minéral. Ils seront conçus avec les agriculteurs du réseau

différents contextes de production. La performance globale des SdC sera étudiée et le transfert sera assuré tout au long du projet, en valorisant la méthode ainsi que les références acquises vers les agriculteurs de la Champagne crayeuse via les partenaires. L'intérêt du projet est clair, selon un des agriculteurs enquêtés, « les agriculteurs sont très sensibles à la réduction d'utilisation d'azote minéral pour des raisons économiques et environnementales (protection des captages par exemple). Tous les agriculteurs sont concernés. Si on ne veut pas subir, il faut prendre les devants ».

éparses et l'observation de l'état de surface d'un sol ne permet de prédire avec certitude à quel type de sol on a affaire. De plus, du fait de la taille importante des parcelles, plusieurs types de sols peuvent coexister dans un seul et même champ. À partir des références scientifiques et techniques synthétisées, il est confirmé, comme l'exprime Anthony Uijtewaal, qu'il n'y a pas « un sol de craie, mais différents types de sols de craie » dont trois principaux aux caractéristiques pédologiques et agronomiques différentes : rendzine sur craie à poches de cryoturbation ; rendzine grise sur craie gélifractée ; rendzine brune sur graveluche.

de fermes volontaires, pour prendre en compte les spécificités des exploitations et capitaliser l'expérience d'agriculteurs pionniers. Six exploitations, la ferme du lycée agricole de Somme-Vesle et le dispositif expérimental de la Ferme 112, testeront ces nouveaux SdC à partir de la campagne culturale 2015/2016, en lien avec les partenaires d'Auto'N pour garantir la pertinence des choix méthodologiques et scientifiques. Ces tests menés jusqu'en 2020 s'adapteront aux

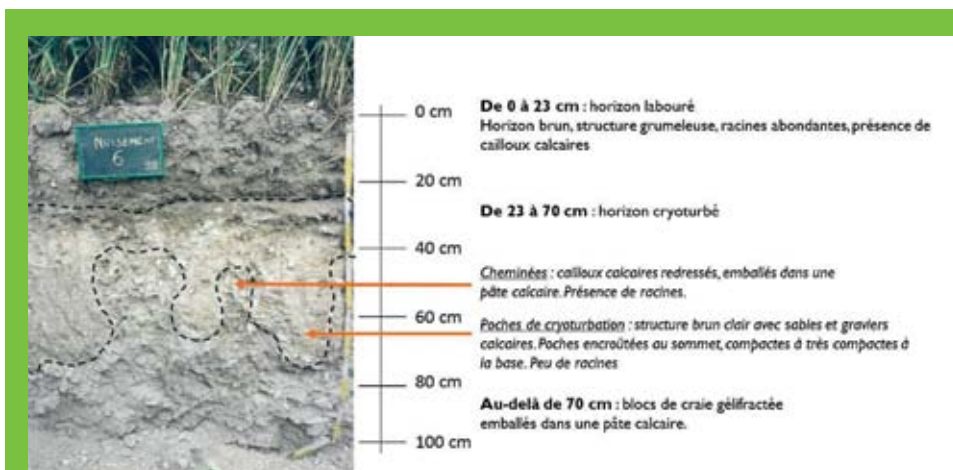
Pour plus d'informations sur le projet Auto'N

Anthony UIJTTEWAAL
Chargé de projet Auto'N - Agro-Transfert
Ressources & Territoires
Tél. Reims : 03 26 77 35 74
Tél. Estrées-Mons : 03 22 85 35 28
Email : a.ujtewaal@agro-transfert-rt.org

Vincent BOCHU
Responsable du Pôle Agronomie
et Innovation
Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne
Tél. : 03 26 65 18 52
Email : v.bochu@champagnagric.fr

DES RÉSULTATS REPRÉSENTATIFS DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

Les enquêtes réalisées auprès des 36 agriculteurs³ de Champagne crayeuse ont permis de réaliser un diagnostic relativement exhaustif des pratiques ayant un lien direct ou indirect avec la gestion de l'azote. Pour P. Gérard, expert fertilisation chez Vivescia, il s'agit « d'un résultat assez représentatif des pratiques de la gestion de l'azote par les agriculteurs de la Champagne » au regard des données collectées par la coopérative auprès de ses quelques 5 000 adhérents (hors betteraves). Ces rencontres donnent un bon aperçu de la vision des agriculteurs sur les questions relatives à l'autonomie azotée. La discussion au-



Exemple d'un profil de sol de type « Rendzine sur craie à poches de cryoturbation » sur la commune de Nuisement-sur-Cooles (51).

Ce type de sol représenterait 70 % du territoire de la Champagne crayeuse. Le potentiel de rendement de ces sols est généralement bon mais dépend de la structure du sous-sol. La plupart du temps, les poches de cryoturbation sont compactes et les racines ne peuvent y pénétrer. L'exploration racinaire se fait principalement dans les cheminées (cailloux et pâte calcaires) situées entre les poches. La proportion de poches par rapport aux cheminées est donc un facteur déterminant du potentiel agronomique. Dans ce type de sol, l'alimentation hydrique des cultures peut être renforcée par les remontées capillaires d'eau en provenance de la nappe phréatique.

¹ Les partenaires : Chambres d'agriculture de Picardie, de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne, des Ardennes ; le lycée agricole de Somme-Vesle ; Acolyance ; Vivescia ; la fédération régionale des coopératives agricoles de Champagne-Ardenne ; LDAR ; CETIOM ; ITB ; Arvalis ; INRA. Les partenaires financiers : l'Europe ; la Région Champagne-Ardenne ; l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Avec le soutien du pôle Industries & Agro-ressources et de Carinna.

² Selon des données INOSYS des Chambres d'agriculture issues du Recensement Général Agricole 2010.

³ Types de systèmes retenus : cultures industrielles spécialisées betteraves ; cultures industrielles diversifiées ; céréales et oléoprotéagineuses spécialisées ; polyculture et élevage de ruminants ; polyculture et élevage de granivores.

PROFESSIONNALISER LA MISSION DE CONSEILLER D'ENTREPRISE

resolia
déployons nos talents

RÉSOLIA PROPOSE AUJOURD'HUI UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS DE CHAMBRES D'AGRICULTURE

Dans un contexte agricole de plus en plus complexe le Conseiller d'Entreprise doit faire la preuve de son professionnalisme pour offrir le meilleur service à l'exploitant de demain.

Le parcours de formation individualisé tient compte des objectifs de la Chambre et du conseiller, de l'état des lieux des acquis du candidat et de sa disponibilité en fonction des dates de sessions.



38

© Dusan Kostic - Fotolia.com

© Dmitry Vereshchagin - Fotolia.com

Organisme de formation des Chambres d'agriculture avec une équipe dédiée de 11 consultants internes, de plus de 300 intervenants du réseau Chambre ou organismes associés et d'un réseau de cabinets de conseil externes sélectionnés sur des critères rigoureusement qualitatifs, Résolia fait bénéficier d'une richesse de compétences et d'expertises spécifiques pour apporter les solutions les plus efficaces et pérennes à toute personne soucieuse de suivre une formation. Pour répondre au mieux à leur attente, un parcours individualisé et co-construit de formation peut être mis en place.

POURQUOI UNE DÉMARCHE DE PROFESSIONNALISATION ?

Face à la montée de la concurrence sur le marché du conseil, face au challenge budgétaire des Chambres qui s'annonce, le Conseiller d'Entreprise doit faire la preuve de son professionnalisme pour offrir le meilleur service à l'exploitant de demain. Car ce dernier doit lui même relever des défis économiques redoutables : plan Ecophyto, nouvelle programmation PAC, loi d'Avenir Agricole, le marché transatlantique TAFTA...

Depuis 2000, après la mise au point du référentiel métier, les Chambres ont développé et conforté leur priorité sur ce métier ; parallèlement, les compétences attendues ont fortement évolué. Pour permettre une adaptation maximale, Résolia propose désormais un parcours individualisé, construit à la carte en fonction des compétences réelles du candidat et de l'objectif stratégique du service Chambre par rapport à des

prestations cibles à développer prioritairement sur le territoire. Comment permettre le succès de ces orientations, si ce n'est par une personnalisation de A à Z d'un parcours co-construit ?

À QUI S'ADRESSE CE PARCOURS ?

Tout conseiller débutant ou confirmé qui souhaite consolider ses bases, compléter les pré-requis absents, se réassurer dans sa pratique, développer une véritable valeur ajoutée au sein de son équipe et asseoir son savoir faire sur une méthodologie reconnue par ses pairs et l'ensemble du réseau.

QUEL RYTHME ET QUELLE DURÉE ?

Ce cursus comprend 3 types de formations encadrées par un Bilan de positionnement en début (1 j) et la remise d'un Ecrit de synthèse en fin de parcours (0,5 j) :

1 DES FORMATIONS DE MISES À NIVEAU, préalables au cœur de métier, par unités de 3 à 5 j ; elles s'adressent plus particulièrement aux conseillers en démarrage ou débutants autour des questions suivantes :

- Quelle relation de conseil innovante développer auprès de la clientèle ?
- Comment maîtriser la lecture des documents comptables et de gestion, l'interprétation des différents résultats ?
- Quelle méthodologie appliquer dans l'approche globale d'une exploitation en demande d'un diagnostic ?
- Comment aider l'exploitant à exprimer les contours de ses projets, à en faciliter l'émergence ?

2 DES FORMATIONS CŒUR DE MÉTIER, par unités de 2,5 à 4 j, portant sur les thématiques suivantes :

- Quel type d'accompagnement proposer en gestion économique, avec quels indicateurs et instruments de pilotage ?
- Comment intégrer les dimensions fiscales et sociales ?
- Sur quelles bases juridiques cohérentes vérifier la faisabilité du projet ?
- Avec quelle démarche d'approche globale appréhender le projet identifié pour être en phase avec le diagnostic préalable ?
- Comment aider l'agriculteur à raisonner sa stratégie d'entreprise ?
- Sur quels outils sociétaires imaginer des scénarios futurs ?
- Comment actualiser ses connaissances et se réassurer par des échanges ?

3 DES FORMATIONS DE SPÉCIALISATION, par unités de 4 à 7,5 j, lui permettant d'atteindre un niveau élevé de compétences :

- Avec l'intégration optionnelle du cycle de spécialisation sur la stratégie.
- Avec l'entraînement à un processus d'audit préparatoire à une cession ou reprise d'exploitation.

La durée totale dépend du plan de formation élaboré à la carte au moment du Bilan de positionnement. Ce dernier tient compte des objectifs de la Chambre et du conseiller, de l'état des lieux des acquis du candidat et de sa disponibilité en fonction des dates de sessions. Ce cursus s'étale sur 36 mois maximum, hors suivi du cycle sur la stratégie en phase 3. Les compétences développées s'articulent autour de :

- L'expertise technique (savoirs),
- La méthodologie (savoir-faire et processus réseau),
- Et la posture d'accompagnateur (savoir être et écoute client).

En inter-sessions, les conseillers mettent en application leurs acquis sur un dossier réel en projet pour le présenter en fin de parcours. Un tuteur leur vient en appui jusqu'à 7h de suivi.

QUAND DÉMARRER ?

Etant configuré en mode à distance, le bilan de positionnement de démarrage peut être réalisé à tout moment. Plus le conseiller s'inscrit tôt dans l'année, plus il dispose d'un large éventail de formations disponibles aux dates connues.

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Pour les candidats ayant plus de 3 ans d'ancienneté, une aide majorée de 315 € / j stagiaire est prévue au titre des Actions Qualifiantes et Périodes de professionnalisation. En deçà de 3 ans, l'aide est de 91 € / j stagiaire. En parcours PAE - 16 jours, 2 chèques FAFSEA sont utilisables pour certaines formations.

QUELLE VALIDATION FINALE ?

Le candidat présente un Ecrit de synthèse devant un jury composé du Ministère de l'agriculture, de responsables professionnels et chefs de service, qui valide son inscription sur une liste nationale. Il reçoit un certificat signé du président de l'APCA. L'appréciation du jury se base sur l'atteinte des compétences du référentiel métier national.

UNE RÉPONSE AU 1^{ER} AXE STRATÉGIQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture ont choisi en priorités 2014 - 2018 comme 1^{er} axe stratégique, la volonté de se positionner comme « un excellent prestataire pour l'entreprise agricole et rurale » afin « de promouvoir et accompagner la création et la reprise d'entreprises agricoles » en se basant sur « un socle commun de prestations certifiées et d'outils compétitifs pour les exploitations ».

Dans cette optique, ce parcours est susceptible de procurer un levier puissant aux Chambres d'agriculture désireuses d'acquérir, développer ou maintenir une forte reconnaissance de leurs prestations. ●

TÉMOIGNAGE Amandine CHAPUIS



Conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Indre



Ce parcours de professionnalisation est une véritable institution au sein de ma Chambre d'Agriculture.

C'est donc tout naturellement que mon employeur m'a proposé de m'y lancer à mon tour lorsque mes missions se sont orientées vers le conseil d'entreprise. Ce métier nécessite à la fois des connaissances larges et diverses (technique de productions, comptabilité, gestion, réglementation, approche fiscale, sociale...), l'emploi d'outils efficaces (diagnostic global, chiffrage de projet, de budget de trésorerie, de cotisations sociales, d'impôts...), et surtout une posture d'écoute envers notre interlocuteur. Il me manquait un peu tout cela au début du parcours, et chacune des formations suivies m'a vraiment permis de me sécuriser et professionnaliser dans mon métier et mes pratiques quotidiennes. Certains classeurs de formation sont même devenus des bibles que je consulte et mets à jour régulièrement. J'ai également particulièrement apprécié les moments d'application de la théorie sur le terrain par le travail de groupe sur un vrai cas de diagnostic d'exploitation suivi d'une étude de projet. Cela nous a permis de s'approprier les données techniques et méthodologiques et de travailler l'écoute active, élément de savoir-être essentiel à maîtriser. Le dernier module était axé autour de l'échange de pratiques, étape capitale pour revoir ensemble certains points nécessitant une réassurance, comme l'étude et la valorisation du bilan comptable pour ma part. Enfin la réalisation du mémoire, exercice assez prenant, est très valorisant : le jury avait bien situé mes compétences vis-à-vis du référentiel métier, ce qui ouvre des perspectives d'évolution et d'amélioration continue. >>>

Philippe TELLIER

Consultant Formation, Resolia
Contact Resolia : 01 40 64 16 73
contact@resolia.chambagri.fr

LA CULTURE S'INVITE À LA FERME

La Chambre Interdépartementale d'agriculture de l'Île-de-France, en partenariat avec Jeunes agriculteurs et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Île-de-France, organise les 29 et 30 mai 2015, en Essonne, un nouvel événement intitulé Festival AgriCulture. Leur souhait, à travers cette manifestation, est d'offrir au grand public un autre visage du monde agricole, mais également de donner aux agriculteurs et au monde rural l'opportunité de sorties culturelles de proximité.

Ce week-end qui se tiendra au Domaine de Bressonvilliers de l'INRA à Leuville (91), sera composé de deux soirées avec représentation d'un concert de musique classique (joué par l'Orchestre PasdeLoup), et le samedi après-midi d'un marché de producteurs, de 15h30 à 19h30, avec une exposition d'œuvres artistiques en lien avec l'agriculture.

Contact : Bureau Communication - Chambre interdépartementale d'agriculture Ile-de-France
Alix LACOURT : 01.39.23.42.16 (Secrétariat) - a.lacourt@ile-de-france.chambagri.fr



PETIT GUIDE DE BON VOISINAGE

40

Pour favoriser le dialogue, apprendre à mieux se connaître, et bien vivre ensemble entre agriculteurs et ruraux, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Île-de-France met à disposition un petit guide de bon voisinage, édité cet automne.

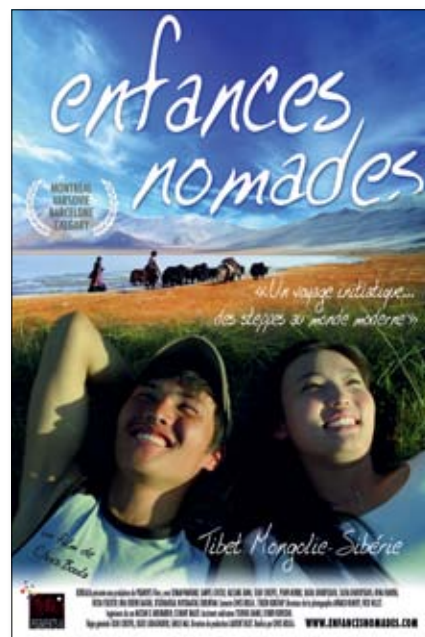
Ce document, adapté au contexte francilien à partir d'une initiative de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, est non seulement un outil de dialogue pour favoriser les échanges entre agriculteurs et habitants, mais aussi un outil pédagogique pour faire découvrir l'agriculture.

Sur le leitmotiv « Mieux se connaître et bien vivre ensemble », ce dépliant rappelle à chacun que si la campagne est un lieu de vie agréable, c'est aussi un lieu de travail pour les agriculteurs.

Il en découle en conséquence une cohabitation entre habitants et agriculteurs qui n'est pas toujours évidente, avec parfois des situations de conflits ou de tensions.

Le petit guide de bon voisinage a été envoyé à toutes les mairies et communautés de communes d'Île-de-France avec un objectif de communication qui a été atteint. En effet, plus de 5 000 exemplaires ont déjà été commandés en quelques mois par les mairies de l'ouest francilien pour être distribués à leurs habitants.

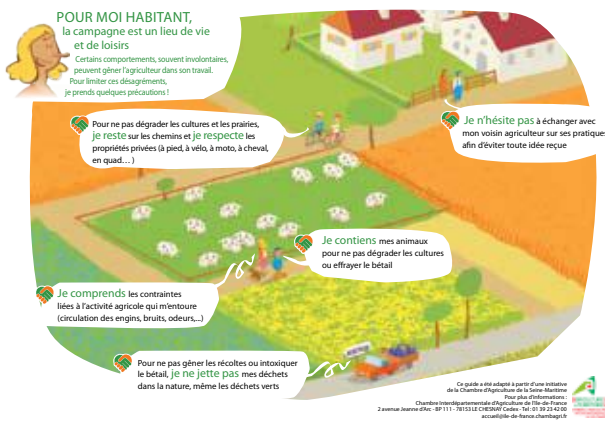
Contact : Bureau Communication
Chambre interdépartementale d'agriculture Ile-de-France
Alix LACOURT : 01.39.23.42.16 (Secrétariat)
a.lacourt@ile-de-france.chambagri.fr



ENFANCES NOMADES

Un film de Christophe Boula
Produit par Pigments Films

Dans les steppes d'Asie centrale, où les éleveurs survivent dans un climat hostile, les enfants peuplent un monde aride de leurs désirs et de leurs rêves. Ils sont à la croisée des chemins, héritiers d'une tradition qui disparaît et inventeurs d'un nouveau mode de vie. Trois histoires retracent trois destinées étonnantes : celle d'Amraa, le jeune Mongol qui part rejoindre son amoureuse en ville ; celle d'Apo, le bébé sibérien perdu dans la neige ; et enfin celle de Lhamo, l'enfant tibétaine qui voulait vivre avec son yak...



Cédez à l'appel de la ferme !

Téléchargez l'application

Bienvenue à la ferme

et découvrez :

- ... son nouveau design
- ... un contenu encore plus riche



Marchés des
Producteurs de Pays



Magasins de
producteurs



Exploitation
agricole



L'application Bienvenue à la ferme est un service de proximité pour la promotion et l'agriculture et des territoires avec 9000 agriculteurs Bienvenue à la ferme et Marchés des producteurs de pays proposant des activités de vente directe, de restauration, de séjours et de loisirs.

Disponible gratuitement sur I-tunes, et Google Play



 iTunes



 Google play



Bienvenue à la ferme
est une marque des
Chambres d'agriculture

**PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES**



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

**DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS**

- CONSEIL
- FORMATION

Votre chambre d'agriculture respecte un code d'éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

**RESPECT ▲ ÉCOUTE ▲ CONFIDENTIALITÉ ▲ RESPONSABILITÉ
RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS ▲ INTÉGRITÉ ▲ OBJECTIVITÉ
INDÉPENDANCE ▲ PERFORMANCE DURABLE**

La liste des
Chambres
d'agriculture
certifiées
est consultable
sur le site
internet des
Chambres
d'agriculture

